



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

DE LA FÉDÉRATION DU SERVICE AUX PARTICULIERS





SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LE MOT DE LA GOUVERNANCE	5
LA GOUVERNANCE	8
CONSEILS D'ADMINISTRATION	9
LES PERMANENTS	10
L'ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS	11
LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION	21
LES ACTIVITÉS DU SERVICE JURIDIQUE	34
FORMATION ET DÉVELOPPEMENT	37
LES PARTENARIATS	45
LA COMMUNICATION DE LA FESP	57
PORTFOLIO DE LA FESP	71



INTRODUCTION

L'ouverture des services à la personne aux entreprises s'est réalisée de manière progressive, par la mise en place de différents dispositifs d'aide à l'emploi familial, crédit d'impôts, AGED, exonération de charges patronales pour les employeurs de plus de 70 ans, chèque emplois-service...

Afin de permettre aux entreprises d'exercer ces métiers dans un cadre réglementaire favorable à leur développement et de lutter contre le travail au noir, véritable fléau des services à la personne, en juin 1995, quelques pionniers créaient le Syndicat des entreprises de Services à la Personne (SESP).

L'ouverture des services à la personnes (SAP) aux entreprises a été consacrée par la loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale. Le SESP ayant coconstruit et consolidé le secteur, des entreprises de SAP de nombreux acteurs ont été désireux de rejoindre le syndicat, des acteurs variés allant des entreprises aux grands groupes tels qu'Axa, Orange, Crédit agricole, Sodexo, etc.

Afin d'avoir une vision transversale sur l'ensemble des acteurs du secteur, la Fédération du service aux particuliers, la FESP, a été créée en 2006 pour regrouper tous ces acteurs dont le SESP.

Depuis lors elle n'a cessé d'assurer de manière toujours plus résolue et efficace sa mission de construire et consolider le secteur des SAP, de défendre et représenter les intérêts des entreprises des SAP, de les accompagner et les informer au quotidien.

La force et l'audience de la FESP dépendent de son identification par les pouvoirs publics comme l'interlocuteur privilégié du secteur, des services rendus mais surtout de l'engagement de ses adhérents, notamment fondées sur leur participation active aux commissions métiers et, pour certains d'entre eux, en tant que membres du conseil d'administration et du bureau, qui en est l'émanation. Elle dépend aussi, au premier chef, de leur contribution au fonctionnement de la fédération dont les cotisations représentent une part importante de son budget.



LE MOT DE LA GOUVERNANCE

Ce rapport d'activité a vocation à retracer l'ensemble des actions que nous avons menées pour défendre à la fois les intérêts particuliers de chacun des chefs d'entreprise et ceux du secteur des SAP. La FESP affiche son positionnement, affirme son discours et répond aux enjeux de cohésion sociale, de démocratisation, d'intégration.

Cette année encore l'actualité parlementaire s'est traduite lors de la discussion du PLF et du PLFSS par une menace des éléments structurants du secteur des services à la personne, certains parlementaires considérant notamment le crédit d'impôt comme une niche fiscale.

Il nous a fallu de nouveau démontrer que les services à la personne n'étaient pas seulement réservés à ceux qui pouvaient se les offrir, mais que faire garder ses enfants pour poursuivre une activité professionnelle, avoir des enfants sans sacrifier sa carrière, accompagner ses enfants dans leur parcours scolaire, accompagner les personnes fragiles de son entourage, se faire aider sur des tâches du quotidien, des services permettant de faire des choix de vie était permis et possible pour tous. C'est justement ce que le crédit d'impôt et l'avance immédiate autorisent à toutes les familles. Fort de ses actions auprès de toutes les sphères de l'exécutif (Elysée, Matignon, Ministères, parlementaires, etc.) la FESP a réussi à sécuriser le cadre fiscal du secteur.

De même avons-nous une fois encore rappelé que le travail dissimulé, particulièrement présent dans ce secteur d'activité, constituait une véritable menace pour la cohésion sociale et les finances publiques, que la FESP avait contribué à combattre de manière décisive par ce mécanisme d'avance immédiate, fruit d'une réflexion collective des adhérents et pilotée par son président Maxime Aiach.

Ce rapport d'activité illustre notre volonté résolue de poursuivre les actions majeures que nous menons et avons menées avec une grande fierté, celle d'appartenir à la fédération leader du secteur des services à la personne, à la fédération qui en a stabilisé le périmètre, sans cesse menacé, dont la grande force est d'être soudée, afin de construire ensemble les solutions, avec tous les adhérents.

Ce rapport d'activité illustre notre volonté résolue de poursuivre les actions majeures que nous menons et avons menées avec une grande fierté, celle d'appartenir à la fédération du secteur des services à la personne, à la fédération qui en a stabilisé le périmètre, sans cesse menacé, dont la grande force est d'être soudée, afin de construire ensemble les solutions, avec tous les adhérents.



LE MOT DE LA GOUVERNANCE

Il s'inscrit dans la continuité, celle de la structuration du secteur, de sa consolidation. Cette année 2022 a été marquée par l'élection d'un nouveau président, Brice Alzon et d'une nouvelle Directrice générale, Catherine Lopez, qui ont à cœur de poursuivre et pérenniser l'action engagée, et d'accompagner les changements présents et à venir, de travailler à la croissance du secteur.

Elle l'a aussi été par nos assises à Nice, qui nous ont permis de nous retrouver après une longue période de pandémie et ont été l'occasion de mettre en exergue la qualité de nos actions parce qu'elles sont ancrées dans les territoires et portées par des référents engagés, disponibles, impliqués.

Des assises chaleureuses mais aussi ambitieuses, tournées vers l'avenir, au service de l'attractivité de nos métiers, conjuguant le souci de l'humain et de l'entreprises, se préoccupant de la qualité de vie des salariés.

C'est par de tels événements que nous construisons les conditions d'être heureux et fiers ensemble de participer de la croissance d'un secteur au service des plus fragiles et, plus largement, au service d'une société plus juste. Notre objectif est d'en finir avec cette vision de petits boulots qui colle encore trop souvent au secteur des SAP, avec les différences de traitement entre associations et entreprises, alors que ces dernières offrent un collectif de travail valorisant, assurant formation et accompagnement des salariés. C'est ce chemin que nous devons transformer en une voie professionnelle, qualitative, et soucieuse de répondre aux besoins croissants de toutes les catégories socio-professionnelles.

Ces assises ont été également marquées par les interventions des différents ministres, parlementaires, acteurs paritaires à l'égard de la FESP : Jean-Christophe COMBE, Olivier DUSSOPT, Thibault GUILLY, Patrick MARTIN, Elisabeth LAITHIER, Annie VIDAL, etc.

Ce rapport d'activité c'est surtout le fruit du travail et de l'engagement de tous les chefs d'entreprises que vous êtes. Sans vous, administrateurs, membre du bureau, référents, adhérents, rien ne serait possible ! Sans votre implication dans les commissions métiers, au bureau, dans nos CA, dans les rendez-vous parlementaires et institutionnels nous ne serions pas la fédération historique du secteur reconnue aujourd'hui comme telle par nos interlocuteurs.

Ce rapport d'activité n'aurait pas d'existence non plus si l'équipe de la FESP ne travaillait pas tous les jours à votre cause avec conviction, détermination et engagement.

Ce rapport d'activité est avant tout le fruit de notre travail collectif et surtout l'expression de notre ADN commun, parce que ce qui nous caractérise, adhérents et permanents, c'est cet attachement fort à notre identité FESP.



LA PRÉSIDENTE DE MAXIME AÏACH

Brice Alzon a ainsi succédé à Maxime Aïach, Président de la FESP pendant deux mandatures. Il a été de tous les combats pour défendre les intérêts de la profession, qu'il s'agisse de ceux du secteur des SAP ou de ceux des chefs d'entreprises, sans cesse menacée pour des raisons le plus souvent d'ordre idéologique et/ou technocratiques. Il n'est que de rappeler les plus marquantes des récentes victoires :

En matière fiscale

- MISE EN ŒUVRE DE L'AVANCE IMMÉDIATE DU CRÉDIT D'IMPÔT PORTÉE PAR LA FESP DEPUIS 2015, GÉNÉRALISÉE EN JUIN DERNIER ;
- INTÉGRATION DES ACTIVITÉS DE GARDE D'ENFANTS À DOMICILE DANS LE DISPOSITIF D'AVANCE IMMÉDIATE DU CRÉDIT D'IMPÔT ET SON EXTENSION À LA GARDE À DOMICILE DES ENFANTS DE PLUS DE 6 ANS AU 1ER SEPTEMBRE 2022 ;
- SAUVEGARDE DU CRÉDIT D'IMPÔT FAMILLE PERMETTANT AUX ENTREPRISES DE FINANCER DES SAP OU DES CRÈCHES À LEURS SALARIÉS EN BÉNÉFICIAIRE D'UN CRÉDIT D'IMPÔT EN 2019 MENACÉ PAR LE PLF ;
- SAUVEGARDE DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LE PORTAGE DE REPAS ET LES ACTIVITÉS RÉALISÉES HORS DU DOMICILE ;
- SAUVEGARDE DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA TÉLÉASSISTANCE, CRÉDIT MENACÉ DANS LE PLFSS 2022.

Dans le secteur des crèches et des micro-crèches

- EXTENSION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES MICRO-CRÈCHES À 12 PLACES ;
- REVALORISATION DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU) ;
- OBTENTION DE RÈGLES PROFESSIONNELLES ET BÂTIMENTAIRES ADAPTÉES AUX RÉALITÉS DES STRUCTURES.

Dans le cadre des mesures liées à la pandémie de Covid 19

- POSSIBILITÉ POUR LES ENTREPRISES DE SAP DE CONTINUER À EXERCER (UN DES SEULS SECTEURS) ;
- OBTENTION DE L'ACTIVITÉ PARTIELLE ET DE MESURES DE SOUTIEN NOTAMMENT POUR LE MAINTIEN À DOMICILE ET LES CRÈCHES ;
- INTÉGRATION DES ENTREPRISES DE SAP DANS LES MESURES PGE ET DE REPORT DE COTISATIONS.

Dans le domaine du maintien à domicile

- OBTENTION D'UN TARIF SOCLE APA / PCH ;
- MISE EN ŒUVRE D'UNE DOTATION COMPLÉMENTAIRE OUVERTE JURIDIQUEMENT À TOUS LES ACTEURS (DES TRAVAUX PERDURENT POUR S'ASSURER DE LA GÉNÉRALISATION EFFECTIVE) ;
- INTÉGRATION DES SAAD DANS LES CENTRES DE RESSOURCES TERRITORIAUX ;

Dans le domaine du maintien à domicile

- MISE EN ŒUVRE DE L'AVANCE IMMÉDIATE DU CRÉDIT D'IMPÔT ;
- MAINTIEN DU RÉGIME DE L'AGRÈMENT POUR LES ACTIVITÉS LIÉES À LA PETITE ENFANCE ;
- CONFIRMATION, AU TRAVERS DE LA LOI DE PROTECTION DE L'ENFANCE, DE LA POSSIBILITÉ DE CONTRÔLE PAR L'EMPLOYEUR DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES, VIA NOTAMMENT LE B2, PENDANT TOUTE LA DURÉE DU CONTRAT OU DE L'INTERVENTION DE LA PERSONNE CONCERNÉE ;
- AMORCE DU BESOIN D'ÉTENDRE LE CMG STRUCTURE AUX FAMILLES MONOPARENTALES POUR LA GARDE À DOMICILE DES ENFANTS DE PLUS DE 6 ANS.

Tous ces combats gagnés ont grandement contribué au développement et à la structuration de la FESP. Ils l'ont été grâce à l'implication et l'engagement de Maxime Aïach, du bureau, des administrateurs et des référents de la FESP, en tandem avec l'équipe de la fédération, au travers d'un dialogue respectueux, sincère, engagé, constructif et responsable avec les différents interlocuteurs, au premier rang desquels les pouvoirs publics.



GOVERNANCE



A la suite des élections intervenues en avril 2022, **Brice Alzon** a été élu à la présidence de la FESP, en binôme avec **Stéphanie Morvan** à la présidence du Syndicat des entreprises de services à la personne (SESP). **Catherine Lopez** a été nommée Directrice générale de la FESP, prenant la suite d'Antoine Grézaud en septembre 2022.

CONSEILS D'ADMINISTRATION



● SESP
● FESP

LES PERMANENTS

La Fédération du Service aux Particuliers (FESP) a pour objet, l'étude, la représentation, la promotion et la défense des intérêts collectifs, professionnels, matériels et moraux des entreprises ou des personnes physiques ou morales et de leurs représentants professionnels, exerçant une activité de services à la personne.



1. L'ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS



"Le lobbying aide à créer un changement positif"



L'ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS

RECRUTER ET FÉDÉRER LES ADHÉRENTS

En organisant la collecte d'informations, d'expériences, d'idées et de propositions des acteurs entrepreneuriaux exerçant sur le terrain, par la participation à des événements nationaux et locaux : conférences, groupes de travail ministériels ou internes, publications, interview vidéo, documents d'études et d'analyses, etc.

Au 31/12/2022 le nombre d'adhérents de la fédération était d'environ 3 600, un chiffre qui continue à progresser.

En tant que Maison commune du secteur la FESP représente l'ensemble des métiers et activités ce qui se traduit par des adhésions d'acteurs variés (services d'aide à domicile, garde d'enfants, résidences services seniors, télé assistance, etc.).

BIEN COMMUNIQUER AVEC LES ADHÉRENTS

Soucieuse de continuellement proposer des services innovants et actualisés à ses adhérents, le site WEB de la FESP n'offrait plus toutes les fonctionnalités qu'étaient en droit d'attendre les adhérents. La décision a donc été prise de procéder à sa refonte, d'en modifier les fonctionnalités et l'apparence visuelle. L'année 2021 a été mise à profit pour définir les objectifs attendus de cette refonte, choisir le prestataire, calibrer les informations en provenance de chacune des directions, convenir de son aspect visuel, technique et structurel, amenant à l'ouverture d'un nouveau site le 1er décembre 2022.



L'ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS

CONFORTER LE RÉSEAU DES RÉFÉRENTS TERRITORIAUX

Ils ont pour mission de relayer et de faire connaître le positionnement institutionnel de la fédération auprès des autorités locales (parlementaire, conseils départementaux, préfetures, CAF, organismes de protection sociale...), d'avoir un rôle fédérateur auprès des adhérents, de s'inscrire dans les instances de réflexion et de décision des projets territoriaux, de contribuer au recrutement de nouveaux adhérents, de porter à la connaissance de la fédération les difficultés rencontrées par les entreprises à l'occasion de la mise en œuvre des politiques publiques à l'échelon local.

L'année 2022 a été mise à profit pour redéfinir les finalités du réseau et son mode d'organisation, amorçant ainsi une dynamique qui trouvera sa pleine efficacité en 2023.

Avec l'appui d'un permanent de la FESP, Stéphanie MORVAN, Présidente du Syndicat des entreprises de Services à la Personne (SESP), a été chargée de définir la stratégie territoriale, sur la base des orientations définies par le Conseil d'administration, des travaux des commissions, des préoccupations du terrain, des prises de position de la commission référents...

En décembre 2022 une soirée fluviale de la Seine sur une péniche a été organisée à destination des référents, qui a permis de fructueux et agréables échanges, dans le splendide environnement de Paris by night.



L'ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS

PERMETTRE AUX CHEFS D'ENTREPRISES ET EMPLOYEURS DU SECTEUR DE PARTICIPER DIRECTEMENT À LA VIE DE LA FÉDÉRATION, AU TRAVERS DES COMMISSIONS « MÉTIERS »

Les contributions de la FESP sont le fruit de l'expression des adhérents de terrain et de celles des membres des 14 commissions « métiers », qui ont pour but :

DE RECUEILLIR LES AVIS DES ADHÉRENTS SUR LES CONDITIONS ET LES CONSÉQUENCES, EN SITUATION RÉELLE, DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LES ENTREPRISES

D'ÉCHANGER SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

DE FORMULER DES PROPOSITIONS À DESTINATION DES POUVOIRS PUBLICS ET DES PARTENAIRES SOCIAUX À PARTIR DE CES CONSTATS

DE RÉPONDRE AUX IMPORTANTS BESOINS DE FORMATION DU SECTEUR POUR ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

Elles se sont régulièrement réunies, les travaux étant alimentés par les pôles concernés par chacune des thématiques des commissions.

+ de 100 réunions de commissions cette année !!



L'ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS

FAIRE ÉMERGER DES PROPOSITIONS AU TRAVERS DES COMMISSIONS MÉTIERS

permettant ainsi aux adhérents de la FESP de se retrouver, d'échanger sur leur métier, de faire entendre leur voix et de porter leurs propositions au sein des 14 commissions métiers de la FESP qui se réunissent toutes les 4 à 8 semaines, définissant ainsi les orientations de la FESP et construisant aujourd'hui les mesures qui seront applicables demain pour le secteur.

MAINTIEN À DOMICILE

ENTRETIEN DU CADRE DE VIE

GARDE À DOMICILE

ACCUEIL COLLECTIF DU JEUNE ENFANT

SOUTIEN SCOLAIRE

NUMERISAP

RÉSIDENCES-SERVICES

JURIDIQUE

MANDATAIRE MAINTIEN À DOMICILE

FORMATION

PLATEFORMES, SERVICES, ASSISTANCE

PORTAGE DE REPAS

DÉPARTEMENT D'OUTRE-MER

SILVER ÉCONOMIE

JARDINAGE & BRICOLAGE



LES ASSISES NATIONALES 2022



10 PROPOSITIONS POUR CRÉER 1 MILLION D'EMPLOIS D'ICI À 2030

La FESP a organisé à Nice les 12 et 13 octobre 2022 ses Assises nationales, auxquelles ont participé des entreprises, des acteurs institutionnels, des élus, des grands témoins, des organisations syndicales... L'objectif était de trouver ensemble des solutions concrètes et réalistes pour permettre la création d'un million d'emplois d'ici 2030 dans les services à la personne.

Ce travail de réflexion collective a permis ainsi de faire émerger 10 propositions concrètes autour de 4 problématiques récurrentes des services à la personne.

Ces propositions constituent le cadre de travail de la FESP pour la durée de mandat du Président de la FESP et de la Présidente du SESP, afin de répondre à la fois aux enjeux sociétaux et économiques et de lutter contre le travail non déclaré.

LES ASSISES NATIONALES 2022

DÉFINIR UN CADRE FISCAL NÉCESSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR ET BÉNÉFIQUE POUR LES FINANCES PUBLIQUES

①

Assurer la stabilité fiscale et réglementaire du secteur

Chaque dérèglement de la législation fiscale et réglementaire survenu depuis 2013 dans le secteur des services à la personne (SAP) a entraîné immédiatement un basculement immédiat de l'activité vers le travail non déclaré (augmentation des taux de TVA, suppression de la base forfaitaire, etc.).

②

Généraliser l'avance immédiate du crédit d'impôt pour toutes les activités de SAP

S'assurer du bon déploiement, et donc de l'adaptabilité des systèmes informatiques des conseils départementaux et des caisses d'allocations familiales, de l'avance immédiate du crédit d'impôt (Avim) pour toutes les activités de SAP et notamment celles financées par des allocations (Apa, Pch, CMG).

③

Revaloriser le montant du crédit d'impôt famille et le rendre éligible aux indépendants.

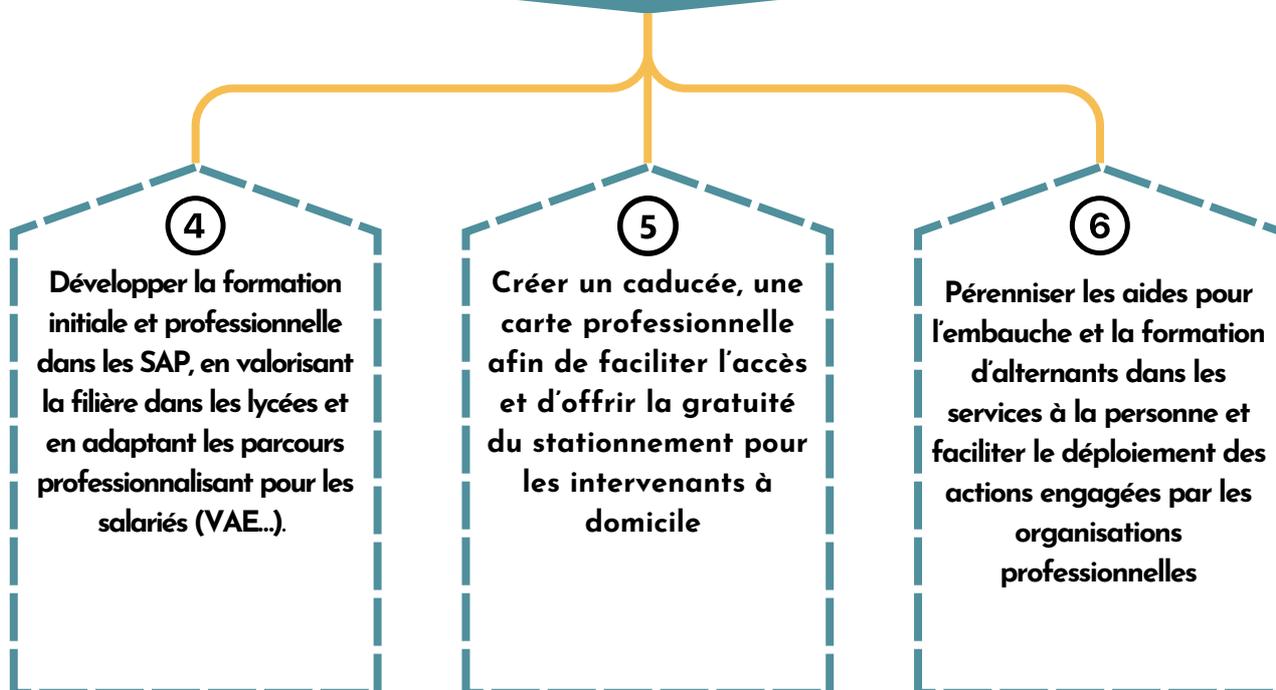
Pour inciter les entreprises à s'engager pour le financement de services à la personne pour leurs salariés et ainsi leur permettre une conciliation vie personnelle et professionnelle la FESP a porté la revalorisation du montant du crédit d'impôt famille (Cifam) de 25% à 50% comme cela est le cas pour le financement de crèches.



LES ASSISES NATIONALES 2022

VALORISER ET PROFESSIONNALISER LES MÉTIERS DES SAP POUR LES RENDRE ATTRACTIFS ET AINSI PALLIER LES TENSIONS DE RECRUTEMENT

Aujourd'hui, seulement 34 % du personnel est qualifié. Aussi est-il impératif d'orienter les jeunes vers des filières de formations initiales dédiées au domicile de niveau CAP, dans les lycées professionnels avec des campagnes ciblées auprès du grand public, des enseignants et des lycéens.



Actuellement la branche des SAP forme 8000 personnes en alternance, grâce aux aides déployées à cet effet. Afin de pouvoir former 20 000 personnes, la pérennisation de ces aides pour le secteur des SAP est indispensable.



LES ASSISES NATIONALES 2022

APPORTER UNE RÉPONSE ADAPTÉE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET À LA PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES FRAGILES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

85% des Français souhaitent vieillir à domicile. Or, seulement 300 millions sur les 3 milliards d'euros ont été fléchés vers le domicile. Il est impératif de recentrer les politiques vers le domicile

⑦

Placer le domicile au cœur des politiques autonomies et renforcer les actions de prévention (développer le portage de repas, la téléassistance et la domotisation du domicile...)

⑧

Revaloriser le tarif APA/ PCH à 25 euros par heure et créer un tarif plancher APA / PCH pour le secteur mandataire.

RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES SUR LA GARDE D'ENFANTS

9

Élargir le dispositif du complément mode de garde (CMG) à la garde des enfants de 6 à 12 ans et revaloriser le montant des aides Paje (plafonds et aides)

10

Dynamiser la création d'emplois par l'aide à l'investissement et le dé plafonnement du taux horaire facturé par les micro-crèches afin de permettre une revalorisation des salaires

2 - LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION



"Le lobbying rend la prise décision politique plus démocratique"



LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

Les actions de la fédération avec les commissions métiers afin de contribuer à l'élaboration de notre écosystème.

PROMULGATION DE LA LOI DU 7 FÉVRIER 2022 RELATIVE À LA PROTECTION DES ENFANTS

La FESP a toujours été plus particulièrement préoccupée par la qualité des professionnels intervenant à destination de publics fragiles, dont celui de la petite enfance, notamment au regard de leurs antécédents judiciaires. Aussi militait-elle pour que les responsables de structures d'accueil et de garde des enfants puissent avoir accès au bulletin N°2 du casier judiciaire des personnes qu'ils se proposaient de recruter.

C'est pourquoi elle a salué la promulgation de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, qui a répondu à cette demande, la FESP regroupant de très nombreuses structures assurant des services à la famille : prise en charge d'enfants au sein du domicile familial ou en établissements d'accueil du jeune enfant : garde, crèches, soutien scolaire, accompagnement...

Cette loi constitue l'aboutissement d'une démarche motivée par des convictions fortes de la part des adhérents en faveur de l'intérêt supérieur de l'Enfant. C'est à ce titre qu'elle a milité pour que ce dispositif puisse s'appliquer préalablement à l'embauche d'un candidat aux métiers des Services à la personne (SAP) en contact avec des mineurs tels que la garde d'enfants à domicile ou encore le soutien scolaire.

Dès sa parution la FESP s'est inscrite dans le groupe de travail mis en place pour la mise en oeuvre effective de ce dispositif.



LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

RECONNAISSANCE DU TRAVAIL ET DU RÔLE DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2022 (LFSS) avait prévu de créer des centres de ressources territoriaux devant avoir pour mission de coordonner les interventions d'aide et de soins à domicile des personnes âgées en situation de perte d'autonomie et ou de handicap. Aucune concertation n'a été engagée en ce sens par le gouvernement avec les représentants du secteur de l'aide à domicile, mais la FESP a eu connaissance d'un projet de décret et d'arrêté appelé à faire des Ehpad les seuls acteurs compétents pour assurer la coordination des activités d'aide et de soins à domicile en excluant les services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad), alors que, contrairement aux Ehpad, ils interviennent quotidiennement auprès des personnes âgées dépendantes et ou en situation de handicap, tout en assurant déjà pour certains la coordination avec les autres acteurs du secteur.

En excluant, sans aucune concertation préalable, les Saad du périmètre de ces missions, la FESP a considéré que le gouvernement méconnaissait gravement le rôle des services d'aide et d'accompagnement, entrepreneuriaux comme associatifs, et de leurs 360 000 salariés.

Aussi a-t-elle demandé au gouvernement d'engager rapidement des travaux, avec l'ensemble des représentants du secteur de l'aide à domicile, afin de revoir le périmètre de ce dispositif et de permettre aux Saad entrepreneuriaux comme associatifs d'assurer la coordination des activités à domicile. Elle a par même occasion rappelé le besoin d'une réforme ambitieuse et rapide sur la prise en charge de la dépendance axée sur la prise en charge à domicile, privilégiée par les Français.

LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

LA RÉFORME DES SERVICES À DOMICILE

L'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 a modifié le code de l'action sociale et des familles en indiquant que sont désormais "réputés autorisés en qualité de service autonomie à domicile" les services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad), les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (Spasad) et les services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) disposant d'une autorisation.



Un décret à paraître avant le 30/06/2023 devait fixer le cahier des charges national à respecter par ces services, lesquels disposaient alors d'un délai de deux ans pour se mettre en conformité avec les dispositions d'un cahier des charges qui serait annexé au décret.

Durant toute l'année 2022, La FESP a été associée aux travaux menés par le ministère des Solidarités et de la Santé portant sur l'écriture du décret et l'élaboration du cahier des charges. Dans ce cadre, elle a été amenée à formuler plusieurs propositions, reprises en l'état dans les textes dont notamment :

- le maintien des exigences du cahier des charges actuels de l'autorisation pour les services d'aide à domicile dans le cahier des charges des services autonomies
- la possibilité de conventionner avec des infirmiers libéraux pour les SAD non mixtes ;
- l'orientation vers les acteurs du soin et non une obligation de résultats avec un suivi qui n'aurait pas fait l'objet de financements dans le cadre des SAD non mixtes ;
- une période transitoire accordée pour organiser le regroupement entre les Saad et les Siad ;
- le report de la programmation des évaluations externes à 2025 pour les structures autorisées ;
- etc.



LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

MISE EN PLACE EFFECTIVE DU DISPOSITIF D'AVANCE IMMÉDIATE DU CRÉDIT D'IMPÔT AU 14 JUIN 2022

permettant aux consommateurs de SAP de bénéficier de manière instantanée du crédit d'impôt qu'ils percevaient jusqu'alors l'année suivante.

Ce mécanisme, qui avait fait l'objet d'une expérimentation par les pouvoirs publics en 2021, a été généralisé par la loi de finances 2022 à tous les territoires et pour tous les consommateurs de SAP :

- en juin 2022 pour les familles faisant appel à des sociétés spécialisées,
- en janvier 2023 pour les bénéficiaires de l'Aide personnalisée d'autonomie (APA) et de la Prestation compensatrice de handicap (PCH)
- en janvier 2024 pour le secteur de la garde d'enfant.

Consciente des délais relatifs au déploiement du dispositif pour le secteur de la garde d'enfants, la FESP a travaillé activement avec les pouvoirs publics pour anticiper son application. La garde d'enfants de plus de six ans est en effet une des activités les plus confrontées au travail non déclaré. Elle était en attente d'une confirmation officielle de ce qui lui avait été indiqué en mars 2022, à savoir l'effectivité de l'avance immédiate pour la garde d'enfants de plus de 6 ans dès la rentrée 2022.



LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

FIXATION D'UN NOUVEAU TAUX D'ENCADREMENT DES PRIX POUR PERMETTRE AUX ENTREPRISES DE FAIRE FACE À LA HAUSSE DU COÛT DU TRAVAIL ET DE LA VIE DANS LE SECTEUR DE L'AIDE À DOMICILE DES PERSONNES DÉPENDANTES OU HANDICAPÉES

Le taux d'évolution maximum des prix des services d'aide et d'accompagnement à domicile est défini annuellement par un arrêté conjoint des ministres chargés de l'économie et de la santé. Ce taux d'évolution maximum prend en compte l'évolution des salaires[1] ainsi que les éventuelles observations des fédérations professionnelles du secteur quant aux contraintes économiques rencontrées.

En 2022, les prix des prestations des services d'aide et d'accompagnement à domicile n'avaient augmenté que de 3,05 % par rapport à l'année précédente. Ce taux d'encadrement pour 2022 ne tenait aucun compte des hausses successives du Smic intervenues en 2021 ni de l'inflation, notamment sur les prix des matières premières (carburants, énergies, équipements de protection, etc.).

Aussi, à l'occasion d'une rencontre avec les services des ministères de l'Economie et des Finances et des Solidarités et de la Santé en juin 2022, la FESP a-t-elle demandé qu'un nouveau taux d'encadrement des prix soit fixé et la publication sans délai d'un nouvel arrêté d'encadrement des prix d'un montant ne pouvant être inférieur à 6,89%, en ne tenant compte que des revalorisations du Smic et des hausses des matières premières et de l'énergie.

[1] sur la base du taux d'évolution du SMIC de l'année n - 1) et des coûts des services (sur la base de l'indice des prix à la production des services « services administratifs et services de soutien » - identifiant : 010546133 calculé par l'INSEE pour le trimestre 2 de l'année n - 1),



LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

REVALORISATION DES ALLOCATIONS APA ET PCH

A l'initiative de la FESP, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 a institué au 1er janvier un tarif plancher pour les allocations APA et PCH fixé à 22 euros de l'heure. La fixation d'un tarif de prise en charge national pour ces deux formes d'aide était une mesure attendue de longue date par l'ensemble du secteur de l'aide à domicile et les personnes concernées. Ce tarif plancher national a permis d'homogénéiser les pratiques départementales dont les montants d'allocations pour les publics fragiles oscillaient entre 17 et 23 euros. Cette tarification socle de 22 euros est cependant clairement inférieure au coût réel des SAAD, que le rapport Libault évaluait déjà à 24 euros, et revient à valider légalement un sous financement des SAAD tarifés.

Le gouvernement ayant fait part de son intention, de revaloriser certaines prestations sociales, dans le cadre du projet de loi « Pouvoir d'achat », afin que celles-ci tiennent compte de l'inflation, la FESP a demandé en juin 2022 aux cabinets des ministres concernés, à la CNAF et à la CNSA, en sa qualité de membre de leurs conseils d'administration, la revalorisation des allocations APA et PCH, qui ne figurent pas parmi les prestations susceptibles d'être revalorisées dans le cadre des travaux dudit projet de loi.



LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

EXTENSION DU DISPOSITIF L'AVANCE IMMÉDIATE DU CRÉDIT D'IMPÔT INSTANTANÉ POUR LA GARDE D'ENFANTS À DOMICILE POUR LES ENFANTS DE PLUS DE 6 ANS

À la suite des actions portées par la FESP le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt instantané est devenu accessible pour la garde d'enfants de plus de 6 ans le 20 septembre 2022. Par même occasion, la FESP a fait part au ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, de son souhait de se voir associer aux travaux menés sur les différents sujets liés à la garde d'enfants, dont celui consistant à « bâtir un nouveau service public universel » devant permettre de rendre accessible à tous une solution d'accueil, acceptable financièrement pour les parents, via la réforme du complément mode de garde.



LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

OUVRIR LE BÉNÉFICE DU CMG AUX FAMILLES MONOPARENTALES POUR LA GARDE DE LEURS ENFANTS DE 6 À 12 RECOURANT À DES ENTREPRISES

Depuis de nombreuses années la FESP demandait que le bénéfice du CMG soit ouvert aux familles monoparentales pour la garde de leurs enfants de 6 à 12 ans par des structures de garde d'enfants ou par des intervenants recrutés en direct. Le PLFSS 2023 a prévu d'étendre le CMG pour la garde des enfants de 6 à 12 ans pour les familles monoparentales[1], au plus tard le 1er juillet 2025, en n'en ouvrant le bénéfice qu'aux familles recourant aux seules assistantes maternelles et/ou sous forme d'emploi direct, en excluant les entreprises. Or, aujourd'hui, la garde des enfants de 6 à 12 ans est réalisée à 60% par des entreprises spécialisées dans la garde d'enfants.

De nombreuses familles se trouvaient donc privées du bénéfice d'une prestation au seul motif du mode de garde. Il ne fait pas de doute que les assistantes maternelles, dont le cœur d'activité est la garde d'enfants de 0 à 3 ans, ne pourront pas assurer à elles seules les besoins de ces familles.

Le gouvernement a ainsi introduit un biais concurrentiel important entre les acteurs du secteur. Aussi la FESP a-t-elle demandé l'inclusion de tous les acteurs au titre de ces deux mesures afin que les familles monoparentales ou séparées, puissent bénéficier du CMG pour la garde de leurs enfants par une entreprise spécialisée ou par une assistante maternelle / emploi direct. Elle a également demandé au gouvernement de revoir la date d'application de cette mesure au 1er janvier 2023, juillet 2025 constituant une date trop éloignée pour ces familles.

[1]ainsi que le partage du CMG aux deux parents en cas de garde alternée des parents



LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

FIXATION D'UN TAUX D'ENCADREMENT DES PRIX DES SERVICES À DOMICILE D'AU MOINS 11,32% POUR 2023

Depuis le début de l'année 2022, les entreprises d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des personnes âgées en situation de dépendance et ou de handicap ont été impactées fortement par les récentes hausses du Smic, les augmentations de charges, par l'inflation.

Ces hausses importantes du coût du travail et de la vie n'ont pas pu être supportées par un grand nombre de Saad, dont les marges financières sont très étroites. Aussi la FESP a-t-elle saisi le gouvernement à cet effet, et insisté sur la nécessité d'obtenir un taux d'encadrement des prix 2023 d'au moins 11,32% afin de permettre aux structures d'augmenter leurs prix pour tenir compte des charges nouvelles et de revaloriser les salaires des intervenants, sauf à augmenter les tensions déjà vives en matière de recrutement. Ce risque est d'autant plus prégnant que les entreprises privées d'aide à domicile restent les seules à n'avoir bénéficié d'aucun financement public pour revaloriser les salaires de leur personnel.

Dans le même esprit, la FESP regrette qu'aucune mesure ambitieuse et d'application immédiate n'ait été prise en faveur de la revalorisation des métiers du grand âge ainsi que d'une meilleure prise en charge à domicile des personnes dépendantes et/ou en situation de handicap ne figure dans la version actuelle du Projet de loi financement de la sécurité sociale.



LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

LES APPELS À PROJETS : UNE ATTEINTE À LA LIBERTÉ D'ENTREPRENDRE

Pour s'implanter dans un territoire les services d'accompagnement à domicile doivent être autorisés au préalable par les conseils départementaux sur la base d'un cahier des charges national comportant plusieurs exigences qualitatives et de niveau de professionnalisation des intervenants.

Dès à présent, et alors que le nombre de personnes âgées dépendantes et/ou en situation de dépendance en France va augmenter d'au moins de moitié dans les années à venir, que les acteurs du maintien à domicile n'arrivent plus à répondre à toutes les sollicitations des personnes fragiles, certains territoires restent encore dépourvus de solution d'accompagnement à domicile.

A compter du 1er janvier 2023, il ne sera plus possible pour ces acteurs de se développer librement dans les territoires de leurs choix pour apporter des solutions pourtant attendues par les personnes dépendantes et/ou en situation de handicap. En effet, la Loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement conditionnera au 1er janvier 2023 la création de ces services à un appel à projets préalable, à l'initiative des conseils départementaux.

Aucune obligation d'ordre législatif ou réglementaire n'est imposée aux départements pour ouvrir des appels à projets. Quelle que soit l'évidence des besoins, plus aucune structure ne pourra s'implanter spontanément sur le territoire concerné.

Aussi la FESP a-t-elle demandé au gouvernement, de supprimer, ou a minima d'instituer un moratoire, sur la condition d'appel à projet préalable pour les services d'aide à domicile, qui constitue une enfreinte à la liberté d'entreprendre.



LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

LES RÉCURRENTES ET INADMISSIBLES DIFFÉRENCES DE TRAITEMENT EN MATIÈRE SALARIALE ENTRE LES SECTEURS ASSOCIATIF ET ENTREPRENEURIAL

En octobre 2021 un avenant[1] a été conclu dans le cadre de la convention collective de la branche associative de l'aide à domicile, amenant à une importante revalorisation des salaires[2]. Il a été financé par une contribution de l'État, via la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), à hauteur de 200 millions d'euros (M€) par an.

Les salariés des entreprises d'aide à domicile n'ont pas bénéficié du même traitement, ni même d'aucune revalorisation de leurs salaires.

En novembre 2022 l'Assemblée nationale a été amenée à examiner en nouvelle lecture le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023, prévoyant un nouvel accompagnement financier de l'État pour la revalorisation salariale des seuls intervenants des associations d'aide à domicile, en excluant les intervenants des entreprises d'aide et maintien à domicile, soit plus de 40% des salariés du secteur.

La FESP s'est inquiété à cette occasion de l'adoption d'un amendement qui accentuerait un peu plus les hétérogénéités d'accompagnement des acteurs de l'aide à domicile.

Depuis 2021 la revalorisation salariale de toutes les professions du secteur médico-social[3] s'accompagne d'aides publiques. Il n'en va pas de même pour les salariés des entreprises de SAP, ce qui constitue une différence de traitement inadmissible, d'autant que les structures entrepreneuriales sont soumises aux mêmes contraintes budgétaires, aux mêmes exigences de qualité, et de contrôle, sans pouvoir augmenter leurs prix encadrés annuellement par le gouvernement et dont les taux de variation n'ont même pas permis en 2022 de supporter les hausses du SMIC successives.

La FESP ne saurait accepter ces constantes différences de traitement qui introduisent des distorsions de concurrence entre les secteurs associatif et privé en matière de recrutement, au détriment du premier, avec l'approbation tacite des pouvoirs publics.

Elle demande donc que le Gouvernement s'engage dans des politiques salariales égalitaires, en activant des moyens alternatifs aux aides publiques s'il est impossible d'en faire bénéficier le secteur privé en direct, tels que la revalorisation du tarif plancher APA / PCH à destination des publics fragiles et du desserrement de l'évolution des prix des services d'aide à domicile.

Sans ces mesures majeures et la mise en œuvre de politiques d'autonomie orientées vers le domicile comme le souhaitent les principaux concernés que sont les personnes âgées, il ne sera pas possible de répondre au défi du virage domiciliaire.

[1]avenant 43

[2]et mettant en place une nouvelle classification des emplois

[3]Ehpad, établissements sanitaires, associations, fonctions publiques...



LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

ALERTE SUR LA SITUATION DES PLUS FRAGILES EN CAS DE COUPURE DE COURANT

Eu égard aux risques de coupure de courant en cette fin d'année 2022, la FESP se devait d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences liées aux délestages et la non prise en compte des publics fragiles dans le secteur du maintien à domicile, les résidences services seniors ou le secteur de la petite enfance : crèches, micro-crèches et structures de garde d'enfants à domicile.

En effet, de nombreuses personnes fragiles nécessitent un accompagnement pour les actes de soins, de toilette, d'aide au repas. Or, sans électricité au moment du passage des intervenants, ces prestations essentielles ne pourront être assurées. Par ailleurs, ces mêmes personnes, vivant souvent seules, ne doivent pas être coupées de la vie sociale qui se limite parfois aux seules activités nécessitant de l'électricité, comme écouter la radio, regarder la télévision ou téléphoner.

Aussi la FESP a-t-elle demandé au Gouvernement de veiller à ce que les personnes dépendantes et les jeunes enfants ne soient pas impactés par les délestages potentiels.

PÉNURIE DE CARBURANTS SOUS L'EFFET DE BLOCAGES DE RAFFINERIES ET DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

Un risque de pénurie de carburant s'est manifesté à l'automne 2022, dans le cadre des manifestations liées à la réforme des retraites. Cette pénurie de carburant est devenue particulièrement préoccupante pour les entreprises des services à la personne, notamment pour les auxiliaires de vie appelées à intervenir auprès de personnes fragiles, souvent isolées. La FESP a alors alerté le Gouvernement sur le risque d'arrêt des visites à domicile pour cause de pénurie de carburant et demandé un accès prioritaire aux stations-service. Les adhérents de la fédération, réunis à l'occasion de leurs Assises nationales à Nice, ont exprimé leur forte inquiétude face à cette situation.

Certains intervenants n'ont pu assurer leurs visites et ont dû prioriser leurs interventions, alors qu'ils sont souvent le seul point de contact de ces personnes. A cette occasion, la FESP a rappelé la demande formulée auprès du Gouvernement depuis plus de deux ans de voir attribuer une carte professionnelle pour les professionnels du domicile afin de pouvoir circuler et stationner plus facilement.



3 - LES ACTIVITÉS DU SERVICE JURIDIQUE



"Le lobbying permet une meilleure représentation"



LES ACTIVITÉS DU SERVICE JURIDIQUE

Comme les années précédentes, en 2022, le service juridique a accompagné les dirigeants de services à la personne quels que soient leur métier, leur mode d'intervention ou leur zone d'activité. L'expertise du service a, une fois encore, été reconnue et saluée par l'ensemble des adhérents. La FESP a été la seule fédération à permettre à ses adhérents de bénéficier d'un accompagnement sur mesure, illimité et gratuit (compris dans l'adhésion initiale)

Dans un environnement social et fiscal en constante évolution, le service juridique a veillé à accompagner au quotidien ses adhérents et répondre à toutes les questions juridiques auxquelles ils ont été confrontés, et à les informer de toutes les modifications réglementaires, législatives et conventionnelles impactant leur activité.

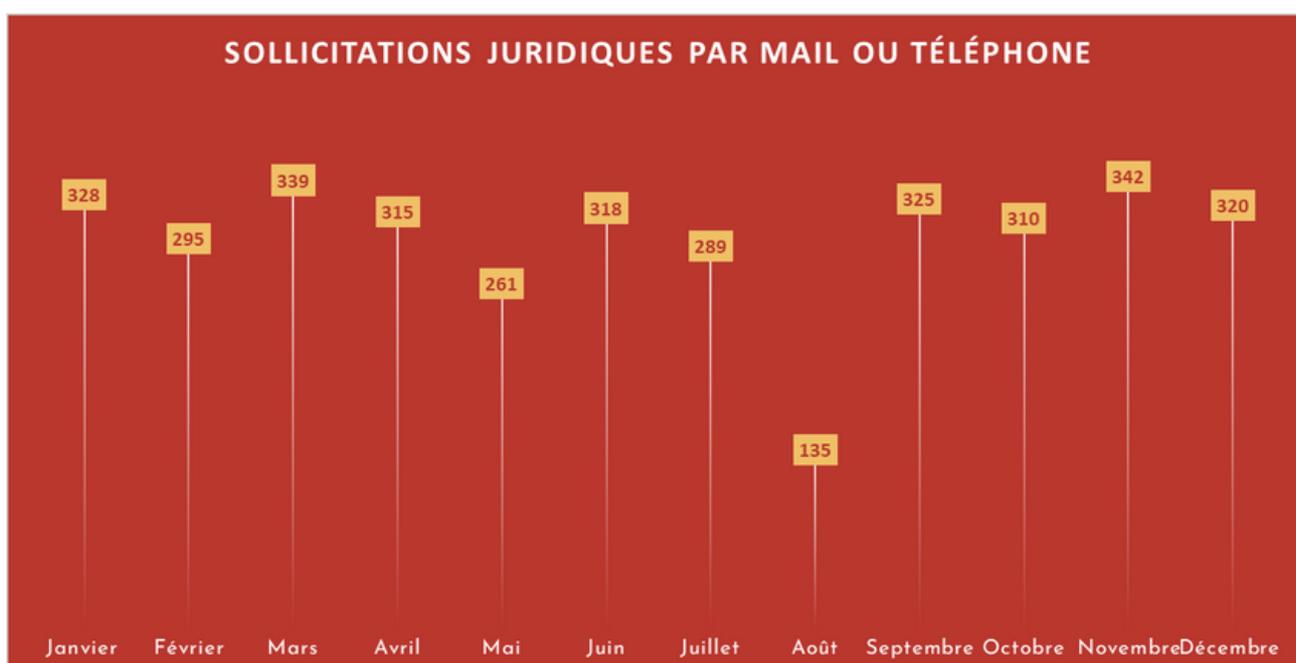
En rejoignant la FESP, les adhérents ont ainsi :

- Pu bénéficier d'une hotline juridique en illimité, accessible par mail ou téléphone, pour les accompagner et répondre à leurs interrogations quotidiennes en matière de droit social, de l'embauche à la rupture du contrat de travail d'un salarié ;
- Pu accéder à tous les modèles de documents juridiques ainsi qu'aux publications de la FESP ;
- être informés de toute l'actualité du secteur des SAP et de toute l'actualité sociale et fiscale grâce aux alertes juridiques FESP envoyées en temps réel, dès l'annonce ou la publication d'une mesure pouvant impacter leurs entreprises ;
- être informés de l'actualité juridique, économique et sociale du secteur grâce aux lettres juridiques hebdomadaires de la FESP reprenant les principales actualités des SAP et les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles de la semaine.



LES ACTIVITES DU SERVICE JURIDIQUE

- Publication du livre 100 Questions/réponses juridiques de la FESP ;
- Publication de 52 lettres juridiques hebdomadaires décryptant l'actualité des SAP et l'actualité sociale ;
- Envoi d'une trentaine d'alertes juridiques informant, en temps réel, les adhérents de toutes les actualités impactant leur structure (revalorisations du Smic et des salaires au niveau de la branche, négociation et signature d'accords de branche, extension des accords de branche, points d'actualités sectoriels, points réguliers sur travaux ministériels en cours, etc.) ;
- 10 réunions paritaires avec les partenaires sociaux de la branche (j'ai mis uniquement les CPPNI).
- 3577 sollicitations juridiques par mail ou téléphone



En plus de l'accompagnement juridique qu'il prodigue, il fait référence en matière d'affaires publiques pour services à la personne.

Pour l'année 2022, le service juridique de la FESP a par ailleurs été amené à se positionner et/ou intervenir sur les sujets suivants :

4 - FORMATION ET DÉVELOPPEMENT



"Le lobbying rend la prise décision politique plus démocratique"



FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

LA CONTRIBUTION DE LA FESP AUX BESOINS DE RECRUTEMENT DANS LE SECTEUR DES SAP

Le secteur des services à la personne présente un important potentiel de développement et pourtant il souffre de difficultés de recrutement. Depuis sa création, la FESP n'a eu de cesse d'utiliser tous les leviers à disposition pour remédier à cette situation et rendre les métiers des SAP plus attractifs, notamment au travers de la formation et du développement de l'apprentissage.

Dans ce cadre, les administrateurs de la FESP ont adopté en septembre 2022 un plan d'action ambitieux de professionnalisation des salariés et de valorisation des métiers de l'aide à la personne, à destination des pouvoirs publics, sous la forme de 10 leviers visant à :

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

FACILITER L'INCLUSION DES JEUNES, DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, DES RÉFUGIÉS, DES PUBLICS BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) EN PARTENARIAT AVEC LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

RENFORCER LE PROFESSIONNALISME DES MANAGERS DE SAP

FACILITER LES RECRUTEMENTS

OPTIMISER LES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

UTILISER LA PRO A COMME OUTIL DE MONTÉE EN COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS

ACCÉLÉRER LA SIMPLIFICATION DE LA VALIDATION DES ACQUIS REVA ET LANCER L'ACTION DE FORMATION EN SITUATION DE TRAVAIL (AFEST)

FORMER DES INTERVENANTS À DOMICILE EN MODE MANDATAIRE EN ENFORÇANT NOTAMMENT LES RELATIONS OPÉRATIONNELLES AVEC IPERIA, LA PLATEFORME NATIONALE DE PROFESSIONNALISATION DE LA BRANCHE DES PARTICULIERS EMPLOYEURS.



FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

NÉGOCIATIONS PARITAIRES « FORMATION » AU SEIN DE LA BRANCHE ESAP

En 2022, Stéphanie MORVAN a remplacé Didier CHATEAU au sein des instances paritaires de formation dont la Commission Paritaire Nationale Emploi et Formation Professionnelle (CPNEFP) et de la section paritaire professionnelle (SPP). Ces négociations paritaires permettent de définir des priorités de formation et de suivre les actions de la branche des entreprises des services à la personne (EDC des Métiers du Grand Age et de l'Autonomie, révisions des coûts contrats d'apprentissage, préparation d'un nouvel accord professionnel, etc.)

En 2022, l'OPCO EP a engagé 112 463 519 € soit une augmentation de près de 25% par rapport à 2021 (89 421 496 €) permettant à 61 421 personnes d'entrer en formation. 90 M€ ont été consacrés au financement des dispositifs en alternance, dont les contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation et la PRO A. En 2022, le triplement des PRO A, dispositif de formation en alternance destiné à qualifier les salariés en CDI, a permis à 1289 personnes d'entrer en formation alors qu'elles n'étaient à peine que 400 à en avoir bénéficié en 2021.

16 M€ ont été engagés en 2021 et en 2022 pour les stages de formations courtes des salariés. Ce financement a permis de venir en soutien du plan de développement des compétences à l'initiative de l'employeurs pour l'évolution des compétences de leurs collaborateurs. Depuis la pandémie du COVID, ces actions de formation sont soutenues par des financements de ETAT de type FNE formation.



FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC PÔLE EMPLOI POUR ACCÉLÉRER LES RECRUTEMENTS DANS LE SECTEUR DES SAP

La FESP a signé en décembre 2022 une convention d'engagement avec l'échelon national de Pôle Emploi pour la période 2022-2025 dans l'objectif de favoriser les recrutements dans le secteur des services à la personne, pour répondre aux besoins du secteur en personnel d'ici 2030.

Cette convention comporte quatre priorités à savoir :

- Faire connaître les besoins en recrutement et accompagner les entreprises du secteur des SAP
- Promouvoir les métiers et les formations des SAP
- Renforcer les démarches inclusives et accompagner les dirigeants du secteur à améliorer la capacité des entreprises à recruter et à faire évoluer leurs pratiques de recrutement
- Conseiller les entreprises, notamment celles exerçant en mode mandataire, sur l'accès aux dispositifs de Pôle Emploi.

Il y est prévu que la convention-cadre soit déployée sur l'ensemble du territoire via notamment les référents territoriaux de la FESP afin de renforcer les liens avec le réseau de Pôle Emploi, de faciliter les recrutements et de susciter des vocations auprès des personnes à la recherche d'un emploi. L'objectif est également d'expérimenter de nouvelles approches personnalisées en matière de recrutement, d'insertion et de formation au niveau local.



ELABORATION D'UN GUIDE INCLUSION

Dans le même esprit de faciliter les recrutements, la FESP a souhaité en 2022 élaborer un guide décrivant un certain nombre de dispositifs susceptibles d'aider les entreprises dans leurs démarches de recrutement et d'intégration, accompagnés de témoignages d'entreprises ou d'experts spécialistes de ces dispositifs.





FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

LA FESP DEMANDE LA PÉRENNISATION DES AIDES POUR L'EMBAUCHE DES ALTERNANTS

En 2020, au sortir de la crise de la COVID-19, le gouvernement avait lancé le plan « 1 jeune, 1 solution », qui visait à offrir une solution à chaque jeune. Des aides incitatives pour l'embauche d'un alternant avaient ainsi été mises en œuvre par l'État, permettant aux employeurs de pouvoir bénéficier d'aides financières en contrepartie de la signature d'un contrat d'alternance et de la formation pratique de l'alternant à un métier.

La FESP s'est engagée avec la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, **Élisabeth Borne** et le Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, **Thibaut Guilluy** le ministère du Travail à la promotion de ces dispositifs à travers la signature d'une convention de déploiement du plan « 1 jeune, 1 solution dans les services à la personne ».

En septembre 2021, le Premier ministre avait annoncé la prolongation pour six mois, jusqu'au 30 juin 2022, de ces aides pour l'apprentissage. La FESP a demandé la pérennisation après le 30 juin 2022 des aides déployées pour l'embauche des alternants. Elle redoutait en effet que la suppression des aides financières incitatives pour l'embauche d'alternants au 30 juin 2022 ne vienne casser cette dynamique essentielle de formation.





FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

LES ACTIONS OUTRE-MER

La FESP est particulièrement présente et représentée dans les départements d'outre-mer. En 2022 elle a donc organisé une réunion territoriale du 3 au 10 février 2022 en Martinique, le 16 février en Guadeloupe.

Avec les CCI de ces deux départements et les référents territoriaux de la fédération, l'administrateur de la FESP, en tandem avec le directeur développement et formation, ont pu rencontrer les professionnels du domicile et les institutions publiques locales afin à participer à l'élaboration du projet Grand Age pour chacun des départements, d'identifier les besoins à venir, les réponses à y apporter.

ils ont présenté les positions de la Fédération sur le « virage domiciliaire » et sa mise en œuvre en raison du vieillissement de la population à l'horizon 2030 avec une hausse importante du nombre de seniors dépendants.

Ils ont également présenté les chiffres clés du secteur sur le territoire avec la présentation des résultats de l'Enquête Xerfi menée par la FESP, évoqué l'avance immédiate du Crédit d'impôt SAP, fait état des menaces qu'ont fait peser sur le secteur des SAP le PLFSS et la loi de finances pour 2022, fait un point sur la filière petite enfance, sur les positions de la FESP et les combats qu'elle mène, les avancées sur l'emploi et la professionnalisation dans la branche...



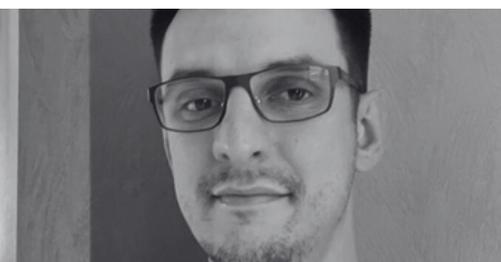


FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

LES ORGANISMES DE FORMATION



5 - LES PARTENARIATS



"Le lobbying aide à protéger des intérêts spécifiques"



LES PARTENARIATS

LA CONVENTION AVEC L'AGEFIPH

Une convention entre l'Agefiph et la FESP a été conclue le 25/11/2021 ayant pour objet : « actions subventionnées pour la mobilisation des employeurs ».

Dans ce cadre, les actions suivantes ont été menées en 2022 :

Dans le cadre du tour de France des régions :
Installation de synergies entre l'AGEFIPH/Cap Emploi/ la FESP dans les territoires, renforcement des coopérations locales, mise en synergie des acteurs en impliquant les dirigeants d'entreprise pour des actions de promotions des métiers et des dispositifs de formation.

Envois d'e-mailings durant l'année 2021 aux adhérents et aux prospects pour connaître les actions menées en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap et échanges à contenu technique sous la forme de questions/réponses: information réglementaire, actualités, témoignages, sensibilisation...

Création d'une adresse dédiée « Handisap@fesp.fr » à destination des entreprises adhérentes et des prospects souhaitant poser en direct leurs questions sur la thématique du handicap

Organisation d'un WebiFesp sous la forme d'un séminaire sur la thématique de la formation professionnelle et du handicap avec le réseau CHEOPS/Cap Emploi, les délégations régionales Agefiph, l'OPCO EP, les référents territoriaux de la Fesp WebiFesp (visioconférence) co-animé avec les experts de LB développement sur le thème particulier de la déclaration annuelle Handicap (DOETH)

Actions d'appui et d'accompagnement des dirigeants sous la forme d'une offre de service destinées à accompagner les entreprises, quels que soient leurs besoins et attentes, vers les opérateurs concernés par mail dédié.

Mise en place d'une préparation opérationnelle à l'emploi dédiée aux personnes en situation de handicap en Ile de France pour 12 stagiaires, préparant à des fonctions de d'assistant(e)s de gestion dans le secteur des SAP. La particularité de cette action provient de la coopération de tous les acteurs à la définition des besoins, à l'élaboration du cahier des charges de la formation, à la mobilisation des entreprises avant, pendant et après la formation pour favoriser l'insertion dans l'emploi, au sourcing et à l'accompagnement vers l'emploi, etc.

Des projets de même nature ont initiés dans d'autres régions :

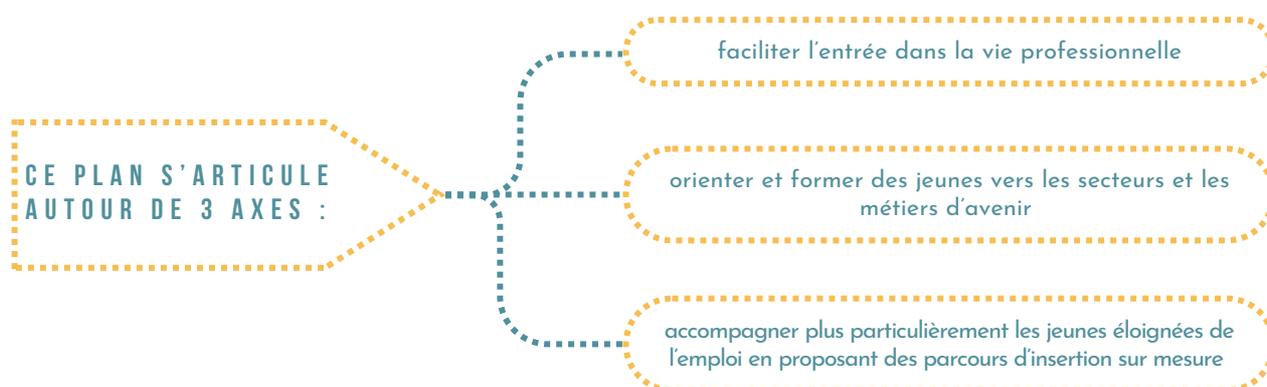
- Grand Est
- Bourgogne France Comté
- Ile de France Département 93/75



LES PARTENARIATS

LA CONVENTION 1JEUNE/1 SOLUTION

Afin d'offrir une solution aux jeunes ayant des difficultés à s'insérer par le travail, le gouvernement a lancé à l'été 2020 le plan « 1 jeune, 1 solution », doté de plus de 9 milliards d'euros. Il visait à offrir une solution à chaque jeune en mobilisant un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté afin de répondre à toutes les situations.

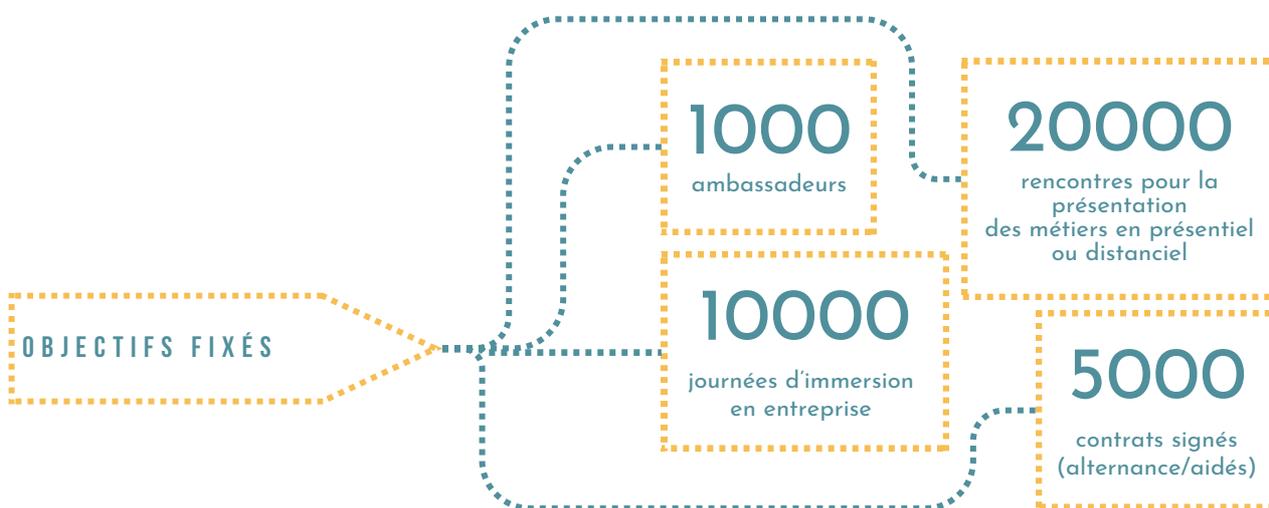




LES PARTENARIATS

Par une convention signée le 29/04/2021 entre la FESP et le Haut-commissariat à l'emploi et à l'engagement des entreprises pour la durée du plan, les entreprises adhérentes se sont mobilisées pour mettre concrètement en oeuvre les mesures prévues par le plan en fonction de leur champ de compétences. Ils sont aussi devenus des « ambassadeurs » des métiers des services à la personne auprès des jeunes engagés dans une démarche d'orientation professionnelle ; en leur facilitant l'accès à des stages de découverte des métiers et du monde de l'entreprise ; en les recrutant par la voie des formations en alternance ou par l'intermédiaire de contrats aidés pour leur permettre une insertion professionnelle durable.

Afin d'accompagner des entreprises du secteur des services à la personne et faciliter les embauches de jeunes, la Fédération, a mis en place, en relation étroite avec les prescripteurs de l'emploi, l'organisme paritaire de compétences de la branche OPCO EP et les organismes de formation en apprentissage (UFA) partenaires, un dispositif susceptible de les aider à recruter des jeunes.



De son côté, le Haut-commissariat à l'emploi et à l'engagement des entreprises s'est engagé à accompagner les entreprises de SAP dans la mise en œuvre des mesures de soutien du plan.

En février 2022, lors d'une réunion avec la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, la FESP a renouvelé son engagement avec Élisabeth Borne et le Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, Thibaut Guilluy, pour contribuer à la politique d'insertion des jeunes aux portes de l'emploi.



LES PARTENARIATS

LA CONVENTION AVEC LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE D'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS (.DIAIR)

La Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (Diair) et la Fédération du Service aux Particulier (FESP) ont signé le 23/11/2021 un protocole de partenariat, aux termes duquel cette dernière s'est engagée à promouvoir le recrutement des personnes bénéficiaires de la protection internationale dans le secteur des services à la personne auprès de ses adhérents et la Diair à promouvoir les métiers des SAP auprès des bénéficiaires de la protection internationale et des organismes en charge de leur accompagnement en favorisant les liens avec les organismes chargés de l'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale.

Cette convention a eu pour objet de faciliter la mise en réseau entre la Fédération du Service aux Particulier (FESP) et les opérateurs publics de l'insertion professionnelle des personnes réfugiées, relevant du ministère de l'Intérieur et du ministère du Travail. Au plan local, des actions d'informations et de mobilisation ont été conduites avec l'implication des unités départementales de la Diair d'Ile de France, avec les plateformes SAP, la Préfecture de la Gironde.



LES PARTENARIATS

LE PRIX TERRITORIA

En 1986 était créé l'Observatoire Territoria (observatoire national de l'innovation publique) ayant pour but de rechercher, de valoriser et de diffuser les initiatives des collectivités territoriales en matière d'innovation. Dans ce cadre, Territoria a créé le Prix de l'innovation publique, pour recueillir, valoriser et diffuser les initiatives des collectivités territoriales afin qu'elles puissent s'essaimer dans les territoires.

Le Prix TERRITORIA récompense les précurseurs avec l'objectif de faire connaître et essaimer les bonnes pratiques dans tous les domaines de l'action publique locale.

Ce prix est présidé par la ministre en charge des collectivités territoriales. Il récompense les initiatives locales entrant dans ce champ, qu'il s'agisse de la cible visée par l'action, de la démarche et des partenariats mis place pour atteindre les objectifs ou d'un nouveau service rendu aux usagers du territoire...

En novembre 2022, les 55 lauréats de la 36ème édition du Prix TERRITORIA ont reçu leur trophée des mains de la présidente Sophie PRIMAS, sénateur des Yvelines, présidente de la commission des Affaires économiques du Sénat, en présence de Yaël BRAUN-PIVET, présidente de l'Assemblée nationale, et de Dominique FAURE, secrétaire d'Etat en charge de la Ruralité.

Le jury du Prix TERRITORIA a décerné 19 TERRITORIA Or, 20 TERRITORIA Argent et 16 TERRITORIA Bronze.

Les prix délivrés dans la rubrique « services à la personne », parrainée par la Fédération des Entreprises de Services à la Personne, ont été les suivants :

TERRITORIA ARGENT Suresnes pour Opération « Chope Ton Taf »	TERRITORIA OR CD Creuse pour Une flotte interdépartementale de voitures hybrides pour les aides à domicile	TERRITORIA BRONZE Agence autonomy (GIP CD 78 et CD 92) pour INNO ESMS
--	--	---



LES PARTENARIATS

REMISE DES TROPHÉES DES GIRAFES AWARDS

Depuis 2013, chaque année se tient la Semaine Nationale de la Petite Enfance. Depuis lors crèches, relais et maisons d'assistantes maternelles, bibliothèques et centre sociaux se mobilisent pour faire de cette Semaine un temps fort de l'année, en faveur du trio parent-enfant-professionnel.

Depuis 2015 sont décernés les Girafes Awards, les trophées de créativité des professionnels de la petite enfance, à l'initiative de l'Association Agir pour la Petite Enfance. Ces prix sont destinés à stimuler et récompenser le travail, l'imagination et l'inventivité des professionnels de la Petite Enfance.

En 2021, dans le cadre de l'opération des trophées petite enfance « Girafes Awards », la Branche des Entreprises des Services à la personne avait créé le Prix des Entreprises de Garde d'enfants à Domicile. L'occasion de mettre en lumière le travail des professionnels de l'accueil individuel qui œuvrent quotidiennement pour l'éveil des tout-petits.

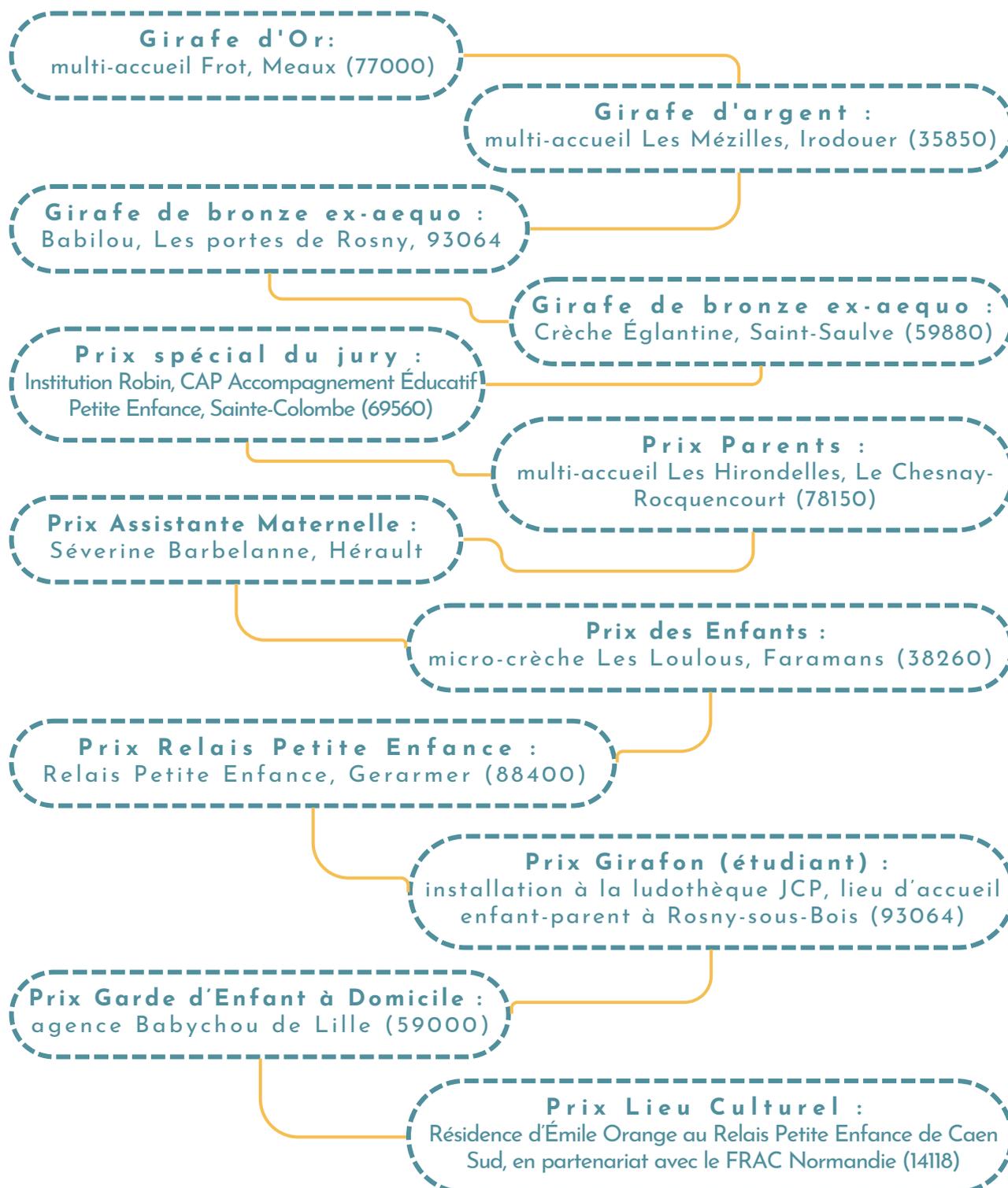
Pour participer, le professionnel devait créer et mettre en place un jeu, un atelier, une installation pédagogique avec les enfants à leur domicile, sur un thème dédié.

Plus de 150 professionnels de la petite enfance ont participé aux Girafes Awards en 2022, dont le thème était : « (Re)trouvailles ».



LES PARTENARIATS

REMISE DES TROPHÉES DES GIRAFES AWARDS : LE PALMARÈS NATIONAL





LES PARTENARIATS

LA DEUXIÈME ÉDITION DES HANDI-TROPHÉES



Recenser,
valoriser et
partager
des initiatives



Identifier
les bonnes
pratiques



Mutualiser
les
initiatives



LES PARTENARIATS

LA DEUXIÈME ÉDITION DES HANDI-TROPHÉES

En 2021 la FESP avait organisé, en partenariat avec l'Agefiph, la branche des Entreprises privées de services à la personne, le soutien de Malakoff Humanis et de Pro-Sap Formations une opération appelée Handi-Trophées, s'adressant aux entreprises relevant de la branche des entreprises des services à la personne.

Il s'agissait d'un challenge sur la thématique du handicap en milieu professionnel, à relever en équipe, composée d'acteurs internes ou associés à des partenaires tels que médecins du travail, Cap emploi, associations, prestataires du secteur protégé et adapté - ESAT /EA...

Devant le succès de l'opération, la FESP a lancé la deuxième édition Handi-Trophées.

La remise des Handi-Trophées s'est déroulée à l'occasion du salon SAP en Novembre 2022. Ont ainsi été récompensées les équipes gagnantes de chacune des catégories.

Les Handi-Trophées comportent 5 catégories :

- recrutement
- formation
- maintien en emploi
- Sous-traitance auprès des secteurs protégé et adapté
- en projet



LES PARTENARIATS



1 - INTÉGRATION - LE LAURÉAT

Activité : Cours de musique et de chant, flexibles et dynamiques, à domicile
Objet de la candidature : Ouverture à des profils de BOETH sur les offres de postes et embauche de 2 salariés BOETH



1 - INTÉGRATION - COUP DE CŒUR

Activité : Entreprise de sap, aide complète et spécialisée auprès des personnes âgées et des personnes handicapées
Objet de la candidature : Recrutement d'une candidate BOETH en octobre 2021, par cooptation



2 - MAINTIEN EN EMPLOI - LE LAURÉAT

Activité : Prestations de Ménage-Repassage régulier ou ponctuel et prestation petite enfance + Ménage
Objet de la candidature : Maintien dans l'emploi d'une salariée assistante ménagère, avec mobilisation du SPST, temps partiel, adaptation du planning et des missions



3 - FORMATION / SENSIBILISATION - LE LAURÉAT

Activité : Garde d'enfants et soutien scolaire à domicile de la naissance des enfants jusqu'à leur entrée au lycée
Objet de la candidature : Création et diffusion d'un livret de sensibilisation au handicap, à destination des collaborateurs



3 - FORMATION / SENSIBILISATION - LE COUP DE CŒUR

Activité : Constructeur, éditeur et intégrateur de solutions et services innovants en Téléassistance et Santé Connectée
Objet de la candidature : Accueil de salariés via le GEIQ, en contrat de professionnalisation, en vue de les former à leurs métiers et intégration de plusieurs BOETH



4 - SOUS-TRAITANCE HANDI RESPONSABLE - LE LAUREAT

Activité : garde d'enfants, aide aux personnes âgées, accompagnement du handicap, soutien scolaire, ménage à domicile, jardinage, bricolage
Objet de la candidature : 3 PMSMP en doublon (tutorat), pour un jeune homme présentant des troubles autistiques et travaillant en Esat de découvrir le métier d'assistant ménager



4 - SOUS-TRAITANCE HANDI RESPONSABLE - LE COUP DE CŒUR

Activité : Garde d'enfants
Objet de la candidature : Confection d'un goody écologique confié à une Entreprise adaptée



5 - PROJET TRANSVERSAL

Activité : Faciliter le quotidien des seniors et des proches : assistance à la personne, entretien du domicile, livraison de repas, jardinage
Objet de la candidature : Recrutement et accompagnement à l'intégration d'une personne BOETH et présence de 4 salariés RQTH sur 18



LES PARTENARIATS



6 - LA COMMUNICATION DE LA FESP



"Le lobbying suscite du soutien des causes importantes"



LA COMMUNICATION DE LA FESP

UN NOUVEAU SITE INTERNET

2022 fut une année de transition numérique pour la Fesp.

Le nouveau site de la Fesp a été élaboré en 2022 et testé cette même année pour être livré 1^{ère} quinzaine de janvier 2023.

Plus moderne, plus ergonomique, plus pratique... le site a très bien été accueilli par les adhérents. Il est censé être un outil pour ces derniers quelque soit leur métier dans le secteur des services à la personnes.

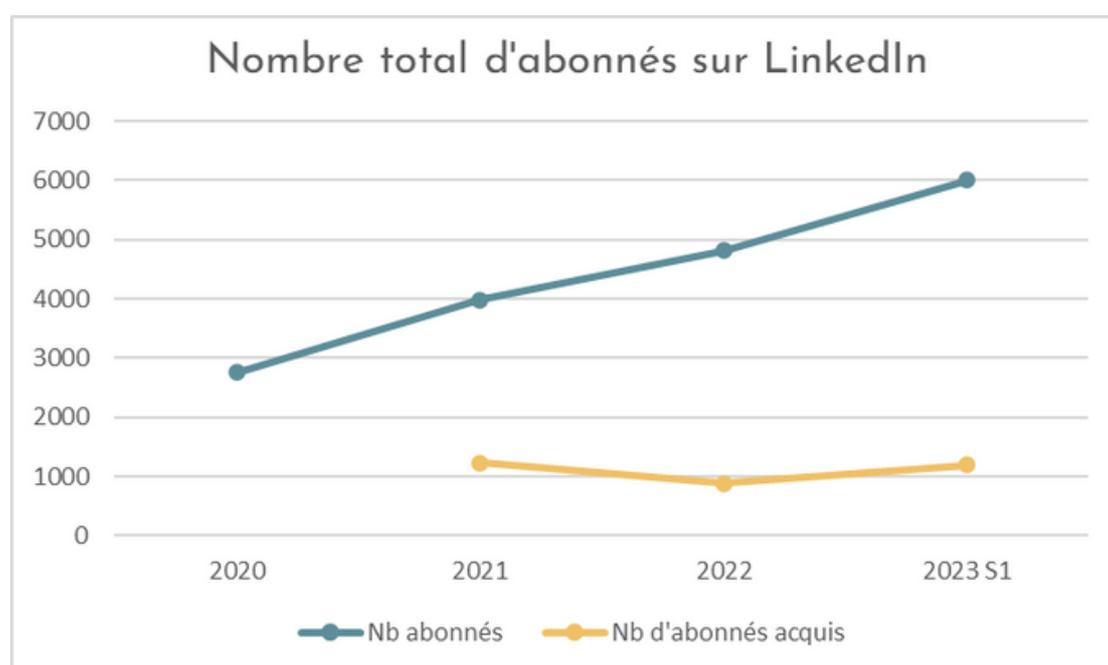




LA COMMUNICATION DE LA FESP

NOTRE COMMUNICATION SUR LINKEDIN

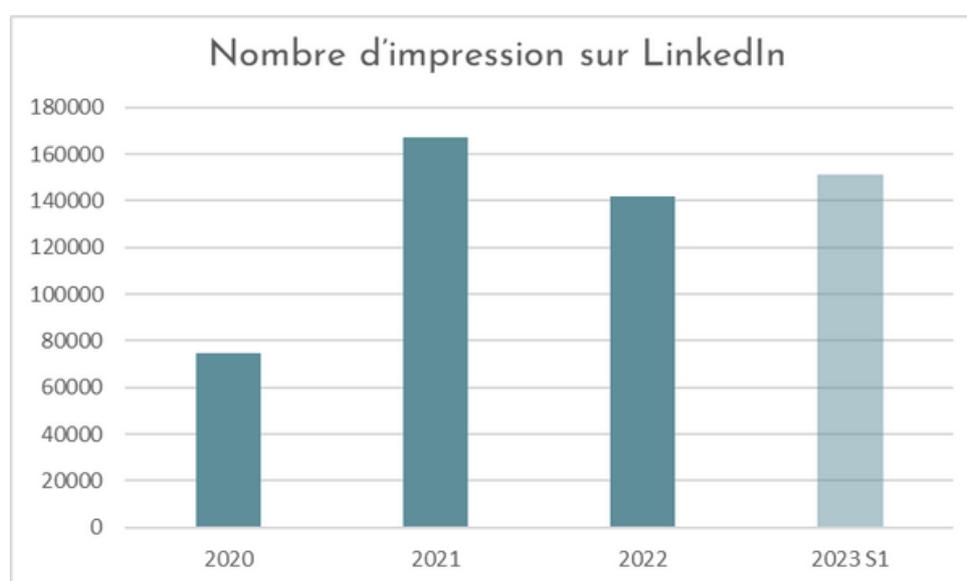
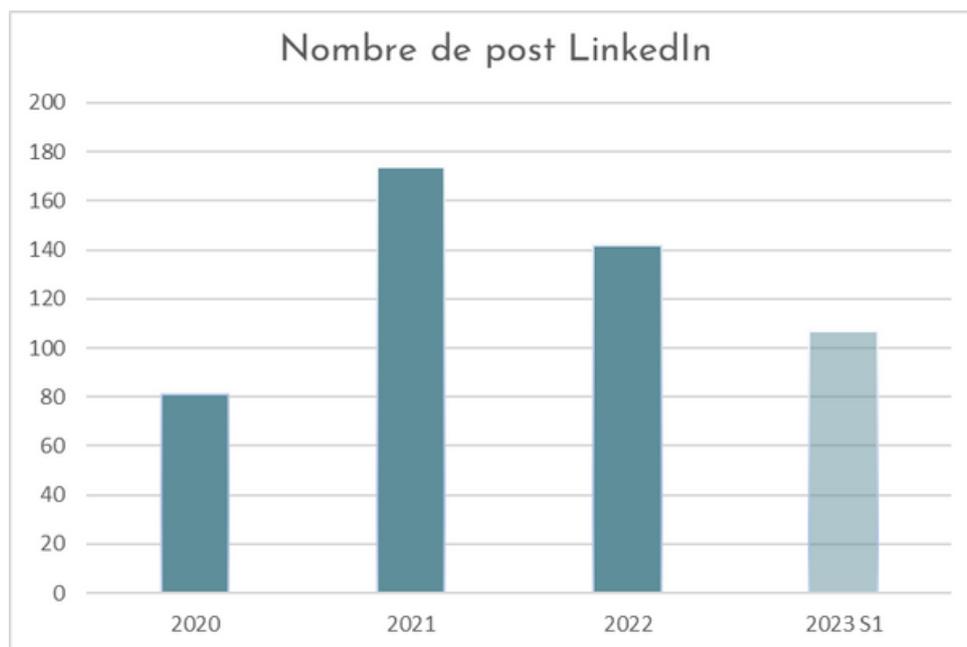
	Nb abonnés	Nb de vue	Nb de visiteur unique	Nb d'abonnés acquis	Nb de post	Nb d'impression	Nb de réaction	Nb de commentaire	Nb de republication	taux d'engagement
2021	2752				81	74851				
2021	3986			1234	174	166982				
2022	4815	5372	1950	878	142	141942	2656	74	492	7,76
2023 S1	6006	3407	1363	1191	107	151390	3724	204	669	10,45





LA COMMUNICATION DE LA FESP

NOTRE COMMUNICATION SUR LINKEDIN

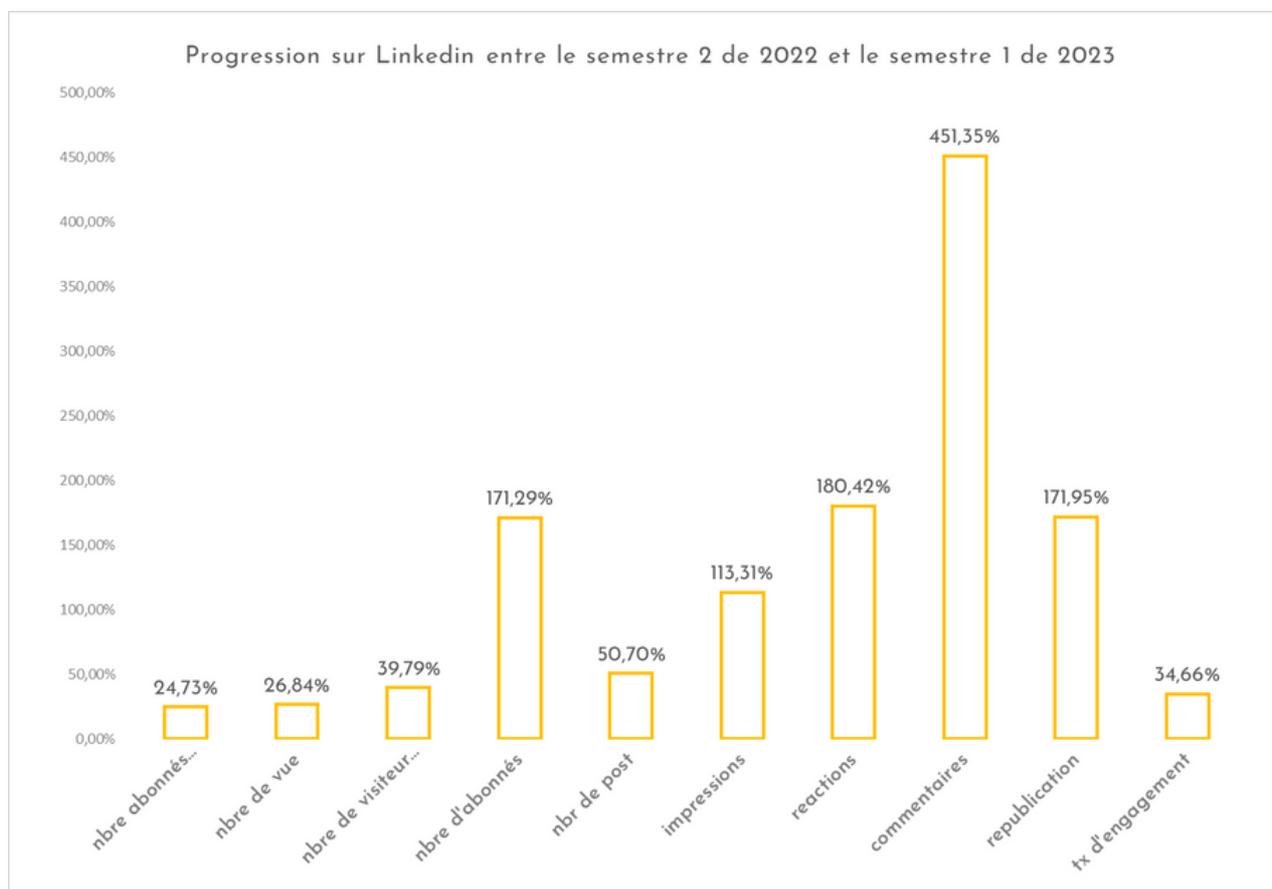




LA COMMUNICATION DE LA FESP

NOTRE COMMUNICATION SUR LINKEDIN

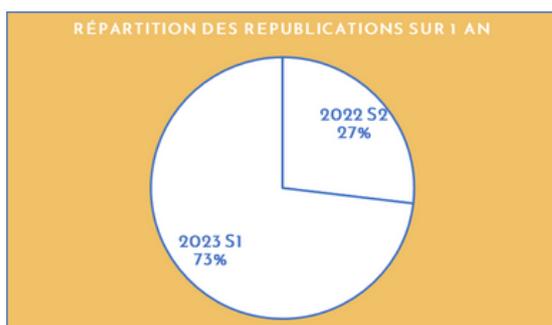
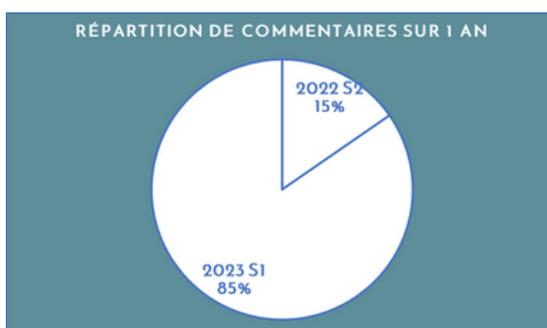
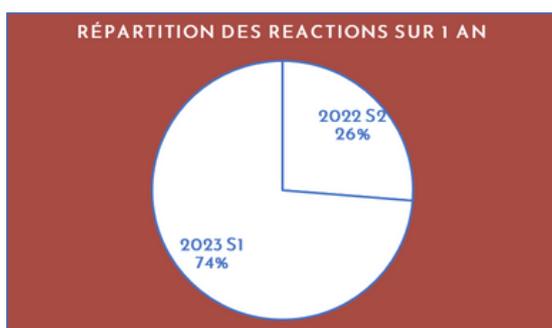
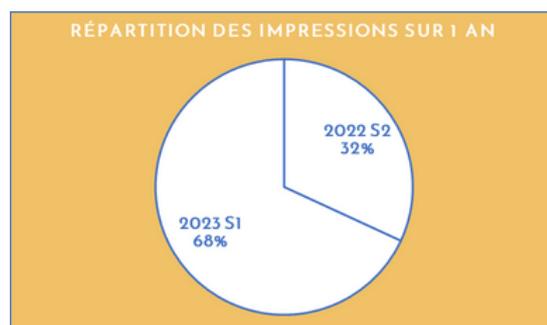
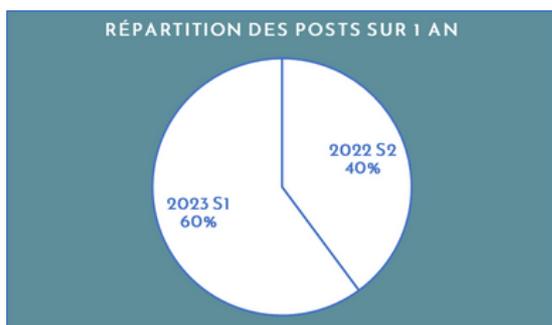
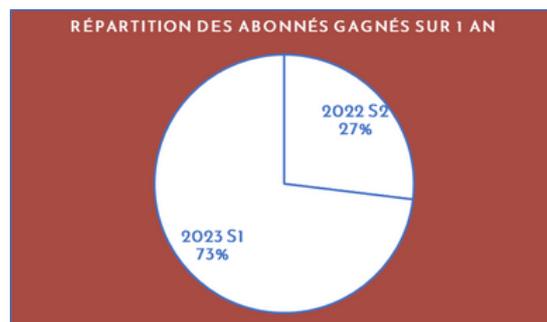
	Nb abonnés	Nb de vue	Nb de visiteur unique	Nb d'abonnés acquis	Nb de post	Nb d'impression	Nb de réaction	Nb de commentaire	Nb de republication	taux d'engagement
2022 S2	4815	2686	975	439	71	70971	1328	37	246	7,76
2023 S1	6006	3407	1363	1191	107	151390	3724	204	669	10,45





LA COMMUNICATION DE LA FESP

NOTRE COMMUNICATION SUR LINKEDIN





LA COMMUNICATION DE LA FESP

NOTRE COMMUNICATION SUR LINKEDIN / EXEMPLES DE CONTENU

Fédération du service aux particuliers (FESP)
6 592 abonnés
10 mois

[#PLF23 : la mobilisation de la #FESP permet le maintien du #CreditImpôt #servicesalapersonne]

Les actions de la #FESP et de ses adhérents auprès du **Gouvernement** et des **députés** ont **nouvelle fois permis la sécurisation du cadre fiscal** du secteur à l'**Assemblée nationale** en se mobilisant activement pour faire supprimer les **amendements** adoptés en commission des finances qui mettaient en péril les activités et les **emplois**, en prévoyant :

- la suppression du CI de plusieurs activités de SAP
- la remise en cause du principe du CI en réduction d'**impôt**
- l'exclusion du dispositif du CI les **ménages** dont les revenus sont inférieurs à 54 000 euros
- la Baisse du plafond SAP de 12 000 à 1 500 euros.

Sans une suppression ces amendements auraient :

- ✗ Impacté le **#PouvoirAchat** des **#français**
- ✗ Détruit plus de 800 000 **emplois** sur les 1,5 millions du secteur
- ✗ Privé de nombreuses **#familles** de services indispensables dans leur quotidien

Le texte devant être examiné prochainement par le Sénat, la FESP reste vigilante pour que ces mesures soient définitivement écartées.

#Avotreservice



Pierrick Buysschaert et 144 autres personnes
6 commentaires • 11 republications

Fédération du service aux particuliers (FESP)
6 592 abonnés
10 mois

[Les Assises Nationales de la #FESP -----> Nice]
En partenariat avec **La Tribune**

La #FESP Brice Alzon, président de la fédération, Stéphanie MORVAN, présidente du syndicat, Catherine LOPEZ directrice générale a invité **entreprises**, acteurs institutionnels, **élus**, grands témoins et organisations syndicales afin de trouver ensemble des solutions concrètes et réalistes pour **permettre la création d'un million d'emplois d'ici 2030** dans les **#servicesalapersonne**.

Merci à TOUS : adhérents, référents, partenaires présidents de commissions , administrateurs pour la synthèse de ce long travail de fond engagé depuis plusieurs mois en commissions !
Lire le CP : <https://bit.ly/3z4aqWX>

A la Ville de Nice Stéphanie CASALTA docteur Hervé Caël & au CUM Kosanic Catherine

A tous les intervenants : Olivier Dussopt Jean-Christophe Combe Thibaut Guilluy Annie Vidal Patrick Martin Sébastien MARTIN Jean Flamand Claire Lanneau Joel francillonne ALINE MOUGENOT Mission Locale Cannes Pays de Lérins Eric Bobet Elisabeth Laithier Olivier LEBOUCHE Mélissa-Asli Petit, Phd Loïc Gobé Stéphanie Prat & à Yann FERNANDEZ pour sa bienveillance

A Jean-Pierre Scheveffer, président de la Commission 45, Fédération des Acteurs de la Compétence pour ce partenariat.

A tous les partenaires présents : Fabienne LuzCare Toccata pro sap formations Xelya Anne-Catherine Zaug Henry BOUCHETArche MC2 Jérôme GRESSE Arnaud DUGLUE SilverEco.org Agathe Reverdy OctoPost

Enfin au **Musée National Marc Chagall** pour nous avoir permis de tous nous retrouver pour une parenthèse enchantée !

#Avotreservice



Pierrick Buysschaert et 59 autres personnes
1 commentaire • 7 republications



LA COMMUNICATION DE LA FESP

NOTRE COMMUNICATION SUR LINKEDIN / EXEMPLES DE CONTENU

Fédération du service aux particuliers (FESP)
6 592 abonnés
1 an(s) • Modifié •

[🔊] CP : #AVIM : un dispositif en faveur du pouvoir d'achat dont l'application reste attendue pour la #GAD en cette période de rentrée]
25/08

● La Fédération du service aux particuliers (FESP) 🗣️ à l'origine du dispositif d'Avance immédiate du crédit d'impôt #SAP généralisé le 14 juin 2022, demande depuis la fin d'année 2021 au Gouvernement, une application anticipée du dispositif dès septembre pour la garde d'enfants à domicile de plus de six ans. Nous renouvelons notre demande à Gabriel Attal que ce dispositif s'applique dès la #rentréescolaire.

La #FESP souhaite rappeler l'urgence d'étendre la mesure afin que les #familles puissent accéder aux services dont elles ont besoin 📌

#Avotreservice #MaisonCommune #servicesalapersonne

Lire le CP [📄]

Communiqué de presse

25 août 2022

Services à la personne / Avance immédiate du Crédit d'impôt / Garde d'enfants à domicile / Pouvoir d'achat des familles

L'avance immédiate du crédit d'impôt Services à la personne : un dispositif en faveur du pouvoir d'achat dont l'application reste attendue pour la garde d'enfants en cette période de rentrée

Alors que la rentrée se profile dans un contexte inflationniste important, il est essentiel de permettre aux ménages d'accéder aux services dont ils ont besoin (aide et accompagnement à domicile des personnes âgées dépendantes en situation de handicap, garde d'enfants à domicile, ménage, soutien scolaire, portage de repas, petits travaux de jardinage, etc.).

La Fédération du service aux particuliers (FESP) a imaginé en 2017 le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt SAP afin que les ménages puissent supporter financièrement ces services. Ce dispositif, coconstruit par la FESP avec les pouvoirs publics, permet aux familles de bénéficier dès la consommation de services à la personne de 50% de crédit d'impôt, qui était jusque-là versé ultérieurement, et donc à n'avoir à payer que 50% du prix réel.

Ce dispositif a été généralisé le 14 juin dernier pour toutes les activités de services à la personne à l'exception des activités d'aide à domicile subventionnées par des allocations (APA, PCH, CARSA) et des activités de garde d'enfants à domicile dont les applications sont prévues respectivement au 1^{er} janvier 2023 et 1^{er} janvier 2024.

La FESP demande, depuis la fin d'année 2021 au gouvernement, une application anticipée du dispositif d'avance immédiate dès septembre pour la garde d'enfants à domicile de plus de six ans. En effet, pour la FESP le recours à la garde d'enfants permet aux ménages de concilier vie personnelle et vie professionnelle. L'exclusion du dispositif ouvre la porte au travail non déclaré.

À la demande de la FESP, le ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, chargé des Comptes publics, Gabriel ATTAL, a confirmé en juin dernier que le dispositif s'appliquera à la rentrée pour la garde d'enfants de plus de six ans. Or, et à une semaine de la rentrée scolaire, la première Fédération des entreprises, engagée depuis plusieurs années dans la mise en place de l'avance immédiate, rappelle l'urgence d'étendre la mesure pour la garde d'enfant de plus de six ans, comme cela avait été annoncé.

Pour Brice Alizon, Président de la FESP, « notre Fédération, qui est la seule à porter le voix des entreprises de garde d'enfants à domicile, reste mobilisée jusqu'à l'éligibilité de l'avance immédiate pour la garde d'enfants de plus de 6 ans qui doit intervenir dès cette rentrée. »

Contact presse : Shahina Akbaraly au 06 50 82 55 02 ou s.akbaraly@fesp-conseil.com

FESP 174 Boulevard Haussmann 75008 Paris, T +33(0)1 53 85 40 80
www.fesp.fr - association loi 1901 agréée à la préfecture de Paris 97523708617

Jean-Marie Tillé et 36 autres personnes
5 commentaires • 4 republications

Fédération du service aux particuliers (FESP)
6 592 abonnés
11 mois •

[🔊] Les Echos : Le crédit d'impôt instantané s'étend à la garde d'enfants de + de 6 ans]
20/09
<https://bit.ly/3QUUQ5>

● Le dispositif #AVIM étendu à la #GAD dès + de 6 ans, une mesure qui va soulager le porte-monnaie d'environ 90.000 ménages.

☐ "Exclure du dispositif la garde d'enfants à domicile était une réelle ouverture au travail non déclaré", juge la Fédération du service aux particuliers (FESP) 🗣️ qui pousse ce mécanisme de remboursement immédiat depuis 2017.

📌 La #FESP se tient #Avotreservice notamment dans la mise en œuvre de l'AVIM :
accueil@fesp.fr

📌 Nous rejoindre : <https://bit.ly/3Cg1f10>
relation.adherent@fesp.fr

#Avotreservice



Le crédit d'impôt instantané s'étend à la garde d'enfants de plus de 6 ans
lesechos.fr • Lecture de 3 min

👍 Pierrick Buyschaert et 42 autres personnes
4 commentaires • 18 republications

Fédération du service aux particuliers (FESP)
6 592 abonnés
11 mois • Modifié •

[🔊] Réunion de travail au Ministère de la Santé]
03/10

● #PLFSS23 : La #FESP a rencontré Monsieur le ministre Jean-Christophe Combe pour défendre les intérêts des #entreprises de #servicesalapersonne :

- ◆ Revalorisation du #APA et #PCH prestataire à 25 euros au 1/01/23
- ◆ Création d'un tarif socle #APA et #PCH pour les mandataires
- ◆ Application effective dès le 1/01/23 de la revalorisation des plans d'aide avec une application également pour la #PCH
- ◆ Le bénéfice de l'extension du #CMG pour les parents séparés ainsi que pour la garde des enfants des familles monoparentales de 6 à 12 ans pour les structures spécialisées de #GAD

#MaisonCommune #servicesalapersonne #ActionsFESP



avec Jean Charles Lopez et 22 autres personnes

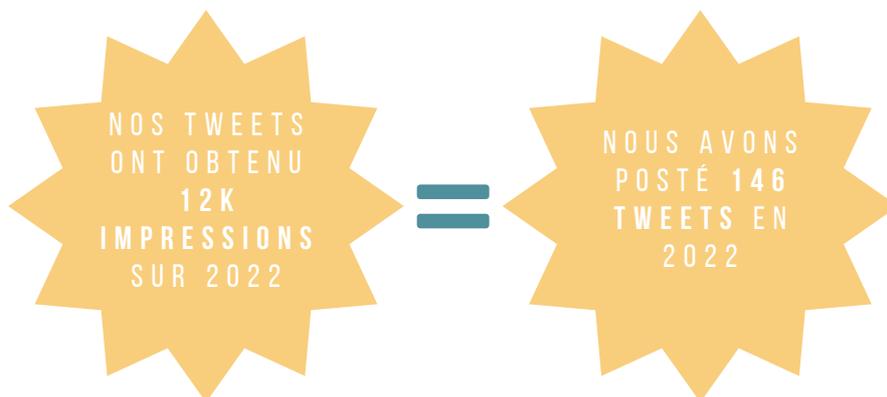
👍 Pierrick Buyschaert et 84 autres personnes
3 commentaires • 11 republications

Audition Fesp



LA COMMUNICATION DE LA FESP

NOTRE COMMUNICATION SUR TWITTER





LA COMMUNICATION DE LA FESP

NOTRE COMMUNICATION SUR TWITTER

NOS MEILLEURS TWEETS

	<p>FESP_SERVICES @FESP_SERVICES · 13 oct. [💡 #AssisesFESP22 - Les conditions pour créer 1 million d'#Emplois ?] Le président de la #FESP accueille @patrick01martin -> Le secteur des #servicesalapersonne sera demain l'un des premiers pourvoyeurs d'#emplois : un rôle clé pour les collectivités, l'Etat et les #familles pic.twitter.com/F6UoF2FzkU Voir l'activité sur Twitter</p>	730	61	8,4 %
	<p>FESP_SERVICES @FESP_SERVICES · 13 oct. [#AssisesFESP22 - Les conditions pour créer 1 million d'#Emplois ?] C'est parti pour une journée d'échange riche en propositions ! #Avotreservice #attractivitémétiers pic.twitter.com/AEAO7xlO4E Voir l'activité sur Twitter</p>	339	28	8,3 %
	<p>FESP_SERVICES @FESP_SERVICES · 12 sept. [👤 #Clubdespartenaires - Festival #silvereco] 📺 @FESP_SERVICES est à @villecannes pour le grand rendez-vous du #bienvieillir orchestré par notre partenaire @silvereco_fr 😊 Hâte de vous y retrouver ! #AvotreService pic.twitter.com/Vmxq2eT40j Voir l'activité sur Twitter</p>	468	48	10,3 %



LA COMMUNICATION DE LA FESP

NOTRE COMMUNICATION SUR FACEBOOK

4291

Couverture Facebook

Cet indicateur comptabilise la couverture de la diffusion organique ou payante de votre contenu Facebook. Il comprend également la couverture d'autres sources

1636

Mentions J'aime de la Page Facebook

36

Nouvelles mentions J'aime de la Page Facebook

94

publications partagées en 2022

Couverture

Couverture Facebook ⓘ

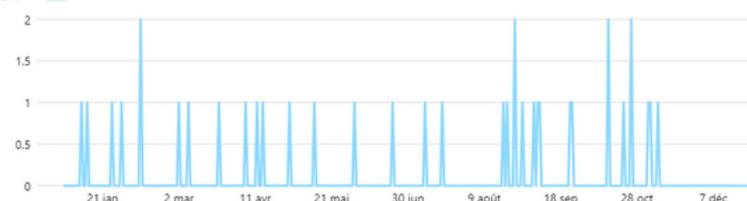
4 291 ↑ 239.5



Nouveaux followers et J'aime

Nouvelles mentions J'aime de la Page Facebook ⓘ

37 ↑ 270



Visites de la Page et du profil

Visites de la Page ou du profil Facebook ⓘ

539 ↑ 192.9





LA COMMUNICATION DE LA FESP

MEILLEURS PUBLICATIONS SUR FACEBOOK EN COUVERTURE

Fesp France
Publié par Fabienne-Nathalie Spanzi · 4 janvier 2022 ·
<https://www.parismatch.com/.../Services-a-la-personne...>

PARISMATCH.COM
Services à la personne: versement immédiat du crédit d'impôt

Voir les statistiques et les publicités [Booster la publication](#)

7 4

J'aime Commenter Partager

Écrivez un commentaire...

Fesp France
Publié par Fabienne-Nathalie Spanzi · 11 janvier 2022 ·

[Revue de #PRESSE : Le crédit d'impôt instantané]
● Il y a 5 ans, la Fédération du service aux particuliers (FESP) proposait le #CZI auprès des pouvoirs publics. Généralisé depuis le début du mois, ce dispositif apporte une réelle simplification et des conséquences positives pour le secteur des #servicesalapersonne en terme d'emploi et de croissance.

... En voir plus

Voir les statistiques et les publicités [Booster la publication](#)

5 1 1

J'aime Commenter Partager

Plus récents

Écrivez un commentaire...

Fesp France
Publié par Fabienne-Nathalie Spanzi · 15 février 2022 ·

[Avance immédiate de crédit d'impôt : #AVIM]
● La Fédération du service aux particuliers (FESP) poursuit son action pour stabiliser son périmètre de mise en œuvre, en vue du prochain comité des partenaires de l' #AVIM
✓ Application validée pour #personnesâgées non solvabilisées par des prestations sociales (#Apa / #PCH) : Nous y avons veillé !... En voir plus

Voir les statistiques et les publicités [Booster la publication](#)

2 24

J'aime Commenter Partager

Écrivez un commentaire...



LA COMMUNICATION DE LA FESP

MEILLEURS PUBLICATIONS SUR FACEBOOK EN COUVERTURE

Fesp France
Publié par Fabienne-Nathalie Spanzi · 28 avril 2022 ·

[Le Parisien : Emploi à #domicile - le crédit d'impôt immédiat reporté au 14 juin]

Les particuliers qui passent par des #servicesalapersonne de doivent attendre le 14 juin pour bénéficier du #C2I

<https://bit.ly/3MC0rfH...> En voir plus



LEPARISIEN.FR

Emploi à domicile : le crédit d'impôt immédiat reporté au 14 juin si vous passez par un prestataire

Voir les statistiques et les publicités [Booster la publication](#)

11

J'aime Commenter Partager

Écrivez un commentaire...

789

Fesp France
Publié par Fabienne-Nathalie Spanzi · 6 juin 2022 ·

[Les Assises Nationales de la #FESP -----> Nice]

En partenariat avec La Tribune

Inscriptions obligatoires : <https://bit.ly/3xuQdsI>

Jeudi 13 octobre, 9h30 - 17h

Nous... En voir plus



Voir les statistiques et les publicités [Booster la publication](#)

1

J'aime Commenter Partager

Écrivez un commentaire...

305

Fesp France
Publié par Fabienne-Nathalie Spanzi · 14 octobre 2022 ·

[Les Assises Nationales de la #FESP -----> Nice]

En partenariat avec La Tribune

La #FESP a invité #entreprises, acteurs institutionnels, #élus, grands témoins et organisations syndicales afin de trouver ensemble des solutions concrètes et réalistes pour permettre la création d'un million d'emplois d'ici 2030 dans les #servicesalapersonne.

Merci à TOUS : adhérents, référents, partenaire... En voir plus



Voir les statistiques et les publicités [Booster la publication](#)

3

J'aime Commenter Partager

Écrivez un commentaire...

404



LA COMMUNICATION DE LA FESP

LE SALON DES SAP, 29 & 30 NOVEMBRE PORTE DE VERSAILLES

Conférence : Inclusion des personnes en situation de Handicap

Mardi 29 novembre, de 17h à 18h, salle Amérique

Cette conférence, organisée par la FESP, en lien avec les acteurs de l'inclusion, de l'emploi et de la formation (AGEFIPH, acteurs de la compétences, dirigeants d'entreprise), a mis en lumière les bonnes pratiques en matière de recrutement, d'évolution de carrière, de reconversion professionnelle par la formation, plus particulièrement par la voie de l'alternance des personnes en situation de handicap.

Handitrophées en partenariat avec l'Agefiph

A l'issue de la conférence, ont été remis les HandiTrophées aux lauréats de l'édition 2022, récompensant les entreprises et leurs équipes s'étant mobilisées pour une insertion réussie de personnes en situation de handicap

Les 100 Q juridiques

Comme chaque année, est mise à disposition des adhérents de la FESP l'édition 2022 des 100 questions, qui actualise les questions juridiques que vous êtes amenés à vous poser dans l'exercice quotidien de vos activités et constitue un élément de sécurisation de vos pratiques.

- + sécuriser vos responsabilités de dirigeants au quotidien
- + bien gérer sa structure
- + éviter les risques de contentieux
- + anticiper et se préparer aux évolutions réglementaires

Guide inclusion

Comment recruter autrement dans les SAP ?

Ce guide inclusion rappelle les difficultés de recrutement auxquelles se heurtent les services à la personne pour recruter 1 million de collaborateurs d'ici 2030 afin de faire face aux départs en retraite et répondre à la demande croissante de services, dont 110 000 dans l'immédiat, principalement dans les activités de garde d'enfants et de maintien à domicile. Il décrit les différents dispositifs existant en matière de formation, notamment en situation de travail, susceptibles d'être mis en œuvre par les chefs d'entreprises du secteur des SAP en matière de gestion des ressources humaines.



PORTFOLIO 2022 DE LA FESP





PORTFOLIO 2022 DE LA FESP





PORTFOLIO 2022 DE LA FESP





PORTFOLIO 2022 DE LA FESP





La rédaction de ce rapport d'activité 2022 n'a été rendue possible que par la conjonction de l'implication des adhérents et référents de la FESP et de celle des membres de l'équipe. Soyez tous chaleureusement remerciés de votre soutien et de votre engagement envers la belle cause de la défense des services à la personne. C'est grâce à votre contribution active que nous pourrons poursuivre nos activités et notre mission militante de la défense des intérêts des chefs d'entreprises et du secteur des SAP.

